

Rapport de gestion 2025



**Assurance des
Médecins Suisses
société coopérative**

Une prévoyance sûre.
Depuis 1926.

Länggassstrasse 8
Case postale
CH-3001 Berne

T +41 31 301 25 55
F +41 31 302 51 56

va-cooperative.ch

Table des matières

- 03 **Éditorial**
- 04 **Chiffres-clés**
- 05 **Délégués de la société coopérative**
- 06 **Administration
de la société coopérative**
- 07 **Direction**
- 08 **Organisation**
- 11 **Comptes annuels statutaires**
- 11 Rapport de l'organe de révision
- 14 Bilan
- 15 Compte de résultat
- 17 Tableau des flux de trésorerie
- 18 Annexe
- 30 **Affectation du bénéfice et fonds propres**
- 32 **Rapport de situation**
- 39 **Rapport sur la situation financière**



Le président, Dr sc. math. Hanspeter Tobler (à gauche),
le directeur, Norman Gerber (à droite)

Éditorial

Chères coopératrices,
Chers coopérateurs,

L'exercice 2025 s'est révélé globalement positif. Les résultats sont même particulièrement encourageants au regard de la diversité de nos sources de revenus, tandis qu'ils peuvent être jugés satisfaisants en termes d'acquisition de nouveaux clients. Une fois de plus, nous avons enregistré un résultat remarquable, avec un volume de primes de CHF 25,4 millions. Les gammes MediFlex 3a et MediPlan affichent une progression soutenue. Nous remercions chaleureusement nos courtiers ainsi que notre service de vente interne pour leur engagement sans faille et les excellents résultats obtenus, notamment en matière de souscriptions MediPlan. Plus que jamais, nous avons besoin d'ambassadeurs, de porte-parole et d'intermédiaires engagés. Ils sont le moteur de notre réussite et méritent, à ce titre, nos remerciements les plus sincères.

Mais l'année 2025 a aussi été marquée par une épreuve humaine difficile pour le personnel de l'AMS. Nous avons eu la douleur de perdre un collaborateur de longue date, emporté par la maladie. Notre petite équipe a été mise à rude épreuve, mais ensemble, nous avons fait face à cette perte. Nous tenons ici à lui rendre hommage et à le remercier pour son dévouement exemplaire durant ses presque 17 années parmi nous.

Hier comme aujourd'hui, le flux d'informations mondiales et régionales nous submerge à une vitesse impressionnante. Chaque jour apporte son lot de découvertes potentiellement révolutionnaires. Nous sommes particulièrement attentifs à l'érosion globale des valeurs qui marque notre époque. Les certitudes d'hier s'effacent parfois devant la réalité d'aujourd'hui. Naviguer dans ces eaux incertaines est un défi de chaque instant. Il est donc d'autant plus essentiel de se raccrocher à nos valeurs sûres. Nous n'avons pas modifié notre stratégie d'investissement. Le portefeuille immobilier continue de donner satisfaction, le portefeuille obligataire présente peu de risques et offre des flux de trésorerie prévisibles, tandis que la performance des actions a été supérieure à la moyenne. Nous avons réussi à surpasser l'indice de référence dans les segments des actions suisses et étrangères et sommes particulièrement satisfaits des rendements enregistrés, à savoir 19,08 % pour les actions suisses et 7,60 % pour celles de l'étranger. La chute du dollar américain a considérablement pesé sur la performance des actions étrangères. Nous nous sommes désormais habitués à ce que les taux d'intérêt en Suisse tendent vers zéro pour cent et à ce que le franc suisse s'impose comme la monnaie la plus stable au monde. Une situation qui s'avère être tout autant un défi qu'un atout. Nous le constatons fort bien actuellement : la Suisse est soumise à des pressions tant sur le plan politique qu'économique, tant de l'intérieur que de l'extérieur. Nous suivrons la situation de près et réagirons de manière appropriée.

En 2025, nous avons réussi à mieux cibler notre stratégie commerciale et à accroître considérablement la production. En ciblant clairement les jeunes publics – en particulier les médecins en formation et les jeunes diplômés – et en assurant une présence systématique lors de congrès et dans les universités, nous avons consolidé notre visibilité sur le marché, renforçant ainsi la notoriété de l'AMS. Les collaborations avec des partenaires tels que CMMS et PAT-LPP ont renforcé notre positionnement, même si, à l'avenir, cette coopération prendra davantage la forme de projets ponc-

tuels. La campagne MediStarter destinée aux jeunes diplômés a généré des taux de réponse et de prise de rendez-vous supérieurs à la moyenne, démontrant l'efficacité d'une approche numérique personnalisée.

Parallèlement, des modifications importantes ont été apportées aux produits : notamment l'introduction du mode de paiement mensuel pour MediFlex 3a, des révisions tarifaires avantageuses dans l'assurance risque décès ainsi que des adaptations réglementaires au sein de MediPlan, induites par la révision de la loi sur la surveillance des assurances (LSA). L'introduction du paiement mensuel et des nouveaux tarifs pour le risque décès ont tout particulièrement amélioré notre compétitivité. À partir du deuxième trimestre, une forte augmentation de la production a été enregistrée. Les assurances décès, en particulier, ont enregistré une forte progression et ont largement dépassé les objectifs fixés ; MediFlex 3a a également connu une croissance dynamique. Dans le contexte actuel de taux d'intérêt bas, MediPlan continue de proposer une offre exclusive par rapport aux comptes d'épargne bancaires classiques et suscite un intérêt constant. Dans l'ensemble, les nouvelles souscriptions sont nettement supérieures à celles de l'année précédente, grâce notamment à des partenariats de conseil et de distribution fidèles, spécialisés dans le secteur médical. L'année 2025 le démontre clairement : une prospection systématique du marché, un travail de distribution fondé sur le partenariat et des adaptations audacieuses des produits portent immédiatement leurs fruits.

Il s'agit désormais de poursuivre avec détermination les mesures et les initiatives stratégiques mises en place. En effet, les défis habituels persistent, tels que le contexte de taux d'intérêt bas, le cadre réglementaire, la concurrence et la diminution du total du bilan de notre société coopérative, due aux sorties liées aux départs à la retraite des assurés issus des années de forte croissance passées. Outre les comptes annuels, vous trouverez dans ce rapport de gestion une analyse détaillée de la situation actuelle et des enjeux stratégiques. En concertation avec le corps médical, nous souhaitons faire évoluer notre société coopérative, tout en préservant ce qui a fait ses preuves.

Notre société coopérative fêtera son centenaire en 2026, et nous marquerons cet événement, entre autres, par la publication d'un rapport annuel spécialement conçu pour l'occasion. D'autres activités et initiatives liées à cet anniversaire nous accompagneront tout au long de l'année – nous nous en réjouissons.

Nous vous remercions, chers membres, pour la confiance et la fidélité que vous accordez à notre entreprise.

Berne, mars 2026

Au nom de l'administration
de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative



Dr sc. math. Hanspeter Tobler
Président



Norman Gerber
Directeur

Chiffres-clés

Membres de notre société coopérative	2024	2025
Médecins	2 987	2 912
Dentistes	324	303
Vétérinaires	216	190
Autres	707	678
Nombre total des membres	4 234	4 083

Chiffres-clés des prestations en faveur de nos coopérateurs	2024	2025
Rendement des placements (net) ¹	4,33 %	5,55 %
Taux de frais pour la gestion des placements de capitaux ²	0,27 %	0,32 %
Garanties d'intérêt promises en moyenne	2,41 %	2,32 %
Étendue des participations aux excédents accordées	0,50 % à 3,00 %	0,50 % à 3,00 %

¹ Rendement des placements (avant modification des réserves de fluctuation des valeurs) sur la base de l'inventaire moyen des placements de capitaux et des disponibilités.

² Par rapport aux placements de capitaux et aux liquidités évalués conformément au marché.

Comptes statutaires (en millions de CHF) ³	2024	2025
Placements de capitaux et disponibilités	672,9	722,3
Provisions techniques	643,1	621,4
Somme du bilan	686,1	742,9
Fonds propres déclarés	17,1	17,3
Primes acquises pour propre compte	29,8	25,6
Versements pour cas d'assurance	83,3	78,0
Résultat des placements	25,8	36,0
Résultat après impôts	0,2	0,2
Fortune liée – taux de couverture ⁴	100,4 %	115,5 %
Fortune globale – taux de couverture	140,5 %	144,8 %

³ Les comptes statutaires servent de base à la prise de décision de l'assemblée des délégués.

⁴ Taux de couverture avec limitation prudentielle des biens immobiliers à 25 % du montant théorique.

Rapport sur la situation financière, solvabilité (en millions de CHF) ⁵	01.01.2025	01.01.2026
Total de la valeur des actifs conforme au marché	866,3	911,8
Meilleure estimation possible des engagements actuariels	602,9	562,5
Capital porteur de risque	247,5	263,4
Capital cible	75,1	70,7
Quotient SST sans le scénario « Agrégation »	452 %	533 %
Quotient SST	329 %	373 %

⁵ Rapport à l'attention de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Valeurs soumises le 30 avril 2026.

Nombre de collaborateurs	2024	2025
Collaborateurs (convertis en postes à plein temps)	moins de 10	moins de 10

Délégués de la société coopérative

État au 31 décembre 2025

Circonscription des délégués n° 1		Membre depuis	Élu-e jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de GE, VD et NE	Madame la Docteure méd. Lyliam Bozin, Neuchâtel	2003	2026
	Monsieur le Docteur méd. Pierre Charbonnet, Genève	2014	2026
	Monsieur le Docteur méd. Beat Lendi, Prilly	1999	2026
	Monsieur le Docteur méd. Olivier Sahli, Neuchâtel	1999	2026
	Madame la Docteure méd. Leila Sekkat El Rakka, Morrens	2019	2026
Circonscription des délégués n° 2		Membre depuis	Élu-e jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de BS, BL, AG et SO	Monsieur le Docteur méd. Thomas Marino Baldi, Bottmingen	2023	2026
	Monsieur le Docteur méd. Christoph Holenstein, Riehen	2023	2026
Circonscription des délégués n° 3		Membre depuis	Élu-e jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de TG, SG, SH, AI, AR, GL et GR	Monsieur le Docteur méd. Urs Martin Gachnang, Bever	2007	2026
	Monsieur le Docteur méd. Thomas Eggimann, Bottighofen	2019	2026
Circonscription des délégués n° 4		Membre depuis	Élu-e jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de BE, JU, FR et VS	Monsieur le Docteur méd. Ernst Gerhard Buff, Lugnorre	2007	2026
	Madame la Docteure méd. Laurence Imhof, Naters	2010	2026
	Monsieur le Docteur méd. Daniel Stieger, Muri b. Berne	2014	2026
	Monsieur le Docteur méd. Quang Ly, Berthoud	2023	2026
Circonscription des délégués n° 5		Membre depuis	Élu-e jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de UR, SZ, NW, OW, LU, ZG et TI	Monsieur le Docteur méd. Pietro Antonini, Lugano	1999	2026
	Madame la Docteure méd. Claudia Candraia, Lucerne	2023	2026
Circonscription des délégués n° 6		Membre depuis	Élu-e jusqu'en
Coopérateurs délégués pour le canton de ZH	Monsieur le Docteur méd. Michael Sacchetto, Küsnacht	2007	2026
	Madame la Docteure méd. Jasmin Ruggli, Pfäffikon (ZH)	2023	2026
Circonscription des délégués Dentistes		Membre depuis	Élu-e jusqu'en
Coopérateurs délégués pour l'ensemble du pays	Monsieur le Docteur méd. dent. Thierry Kissling, Unteriberg	2014	2026
	Madame la Docteure Dorothee Schär, Nidau	2023	2026
Circonscription des délégués Vétérinaires		Membre depuis	Élu-e jusqu'en
Coopérateurs délégués pour l'ensemble du pays	Monsieur le Docteur méd. vét. Pierre Chappuis, Granges-près Marnand	2010	2026
	Madame la Docteure vét. Doris Schneeberger, Berthoud	2019	2026

* Chaque circonscription des délégués a droit à un délégué par groupe de 200 membres, toutefois un minimum de deux délégués et un maximum de cinq. Est déterminant, le nombre de sociétaires à la fin de l'année précédant l'élection (art. 9 des statuts).

Administration de la société coopérative

État au 31 décembre 2025

	Membre depuis	Élu·e jusqu'en
Dr sc. math. Hanspeter Tobler (1958) , Bassersdorf		
<i>Président (membre du comité de placement)</i>	2008	2026
Dr méd. Balthasar Leuzinger (1960) , Erlenbach		
<i>Vice-président</i>	2002	2026
Dr méd. dent. Jean-Philipp Haesler (1964) , Estavayer-le-Lac		
<i>Membre</i>	2023	2026
Anuschka Aimée Küng (1970) , Arni		
<i>Membre</i>	2020	2026
Dr méd. Rolf Lehmann (1957) , Worb		
<i>Membre</i>	1993	2026
Dr méd. vét. Ann Parvis (1968) , Essertines		
<i>Membre</i>	2020	2026
Prof. Dr rer. pol. Heinz Zimmermann (1958) , Bâle		
<i>Membre, présidence de placement</i>	2008	2026

L'administration se compose du président, ainsi que de 4 à 8 membres. Au moins 3 membres de l'administration doivent appartenir au corps médical. Les membres de l'administration et son président sont élus par l'assemblée des délégués pour un mandat de trois ans ; la réélection pour un nouveau mandat est autorisée (art. 11 des statuts).

Direction

État au 31 décembre 2025

Entrée en fonction Membre depuis

Norman Gerber (1964), Bolligen

<i>Directeur (président du comité de direction, membre consultatif du comité de placement)</i>	2009	2009
--	------	------

Après plus de 25 ans d'activité dans le secteur bancaire en Suisse et à l'étranger, Norman Gerber a repris en 2009 la direction de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative à Berne.

Norman Gerber est titulaire de deux brevets fédéraux, l'un en économie bancaire et l'autre en conseil financier. Par ailleurs, il a suivi des formations spécifiques dans le domaine des instruments de crédit et de placement.

Adrian Brünisholz (1970), Hasle b. Burgdorf

<i>Responsable des Finances, directeur suppléant</i>	2010	2010
--	------	------

Adrian Brünisholz jouit de plus de 30 années d'expérience dans la branche de l'assurance (non-vie et vie), dont plus de 20 affecté à différentes fonctions des domaines des finances et de la gestion, pour le compte de sociétés actives à l'échelon national et international. Au sein du réseau des assureurs-médecins, il est membre du conseil de fondation et président du comité de placement de la fondation de prévoyance du personnel des médecins et vétérinaires (PAT-LPP) depuis 2018.

Après son apprentissage de commerce, Adrian Brünisholz a étudié l'économie d'entreprise à la Haute école de gestion (HEG) de Fribourg. Il possède un Master of Business Administration (MBA) de l'université de Rochester, NY (USA) ainsi qu'un Executive MBA de l'université de Berne. Son profil est complété par des formations spécifiques en management de sociétés d'assurance, mais également dans les domaines de l'évaluation des entreprises, ainsi que de la gestion du risque et des projets.

Gabriele Brun del Re (1964), Port

<i>Responsable Assurances</i>	1995	2002
-------------------------------	------	------

Gabriele Brun del Re se consacre activement à l'assurance-vie individuelle depuis 1995 et maîtrise parfaitement tous les engrenages du système suisse de prévoyance. Il a repris la direction du département Assurances en 2002. Depuis lors, il est responsable de la gestion des contrats et des membres, de la vérification du risque et de l'acceptation des propositions, de la lutte contre le blanchiment, ainsi que du traitement des cas de sinistres. Avant son entrée en fonction dans notre société coopérative, il a travaillé pour une compagnie générale d'assurances et occupé un poste de cadre supérieur dans la vente de biens d'investissement.

Gabriele Brun del Re est titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en assurances. Il suit régulièrement différentes formations continues spécifiques et participe à divers groupes suisses professionnels et d'échange d'expériences. En outre, il siège à la Commission d'experts en blanchiment d'argent de l'OAR-ASA.

Roland Koller (1966), Uttigen

<i>Responsable Marketing et Vente, Vice-directeur</i>	2014	2014
---	------	------

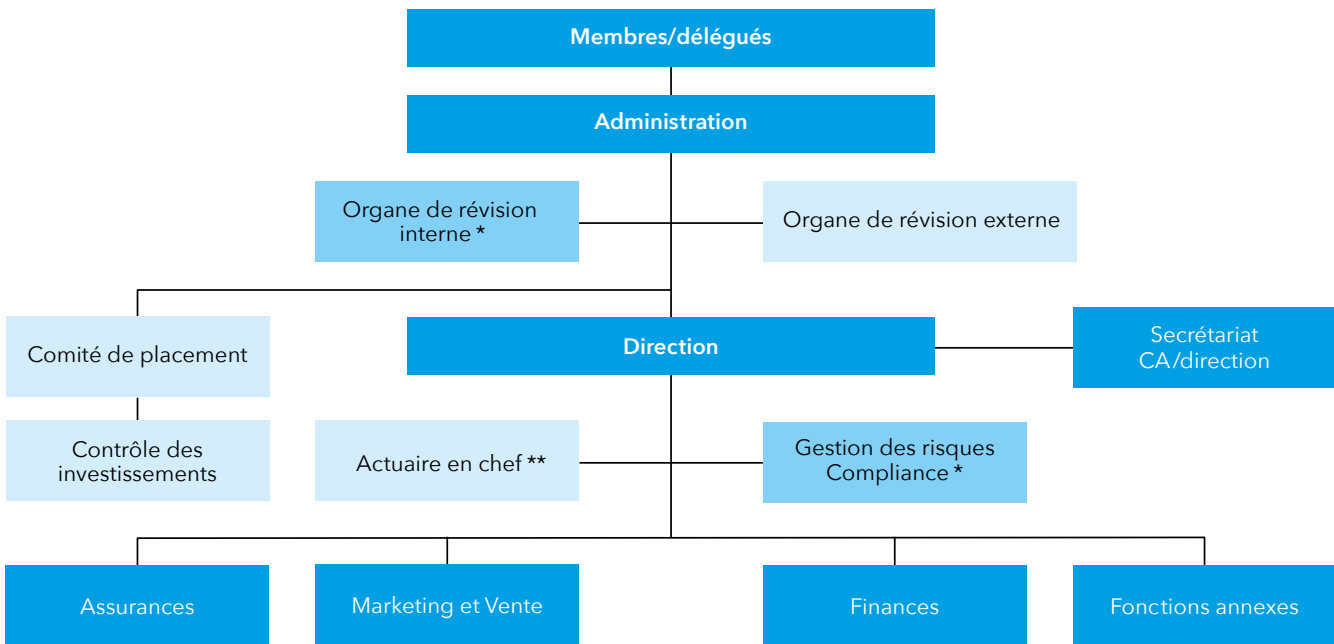
Roland Koller dispose d'une longue expérience dans le domaine des assurances. Après son apprentissage de commerce auprès de la Winterthur Assurances, sa carrière professionnelle l'a conduit du domaine de l'assurance privée au secteur fiduciaire, puis à celui de l'assurance maladie. Ces dernières années, Roland Koller a endossé différentes fonctions d'encadrement et siégé aux comités de direction de sociétés nationales renommées dans le domaine de l'assurance de personnes. Depuis mai 2014, il est responsable de la vente de solutions d'assurance-vie pour le compte de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative.

Roland Koller a suivi une formation continue d'économiste d'entreprise, ainsi que différents cours de management. Il a également achevé une formation de responsable marketing au GfM-IMB de l'université de Berne.

Organisation

Organigramme

État au 31 décembre 2025



L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative (AMS) est soumise à la loi sur la surveillance des assurances (LSA). Dans le cadre de la surveillance exercée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, la catégorie de surveillance 4 (assureur de taille moyenne / risque moyen) lui a été attribuée. Elle est soumise aux instruments de surveillance spécifiques à cette catégorie.

* Fonctions de contrôle selon la circulaire FINMA 2017/2 « Gouvernance d'entreprise ».

** Fonctions de garantie selon la circulaire FINMA 2017/4 « Actuaire en chef ».

Rapport d'activité de l'Administration pour l'exercice écoulé

Le conseil d'administration s'est réuni lors de quatre séances ordinaires, au cours desquelles les thèmes suivants ont été abordés (liste non exhaustive) :

10 avril 2025

- Rapport interne et rapport sur les placements de capitaux
- Comptes annuels 2024 (rapport de l'organe de révision inclus)
- Rapports de situation dans les domaines Assurances, Vente et Régulation
- Rapport d'avancement relatif aux projets immobiliers actuels
- Rapport de situation sur les options stratégiques
- Préparatifs en vue du centenaire en 2026

21 juin 2025

- Rapport interne et rapport sur les placements de capitaux
- Rapports de situation dans les domaines Assurances et Vente
- Rapports de situation dans le domaine de la Régulation (SST / rapport)
- État intermédiaire des projets immobiliers actuels
- Rapport de situation sur les options stratégiques
- Assemblée des délégués

21 août 2025

- Règlement d'organisation
- Rapport interne et rapport sur les placements de capitaux
- Planification pluriannuelle 2026-2028 (rapport ORSA, 1^{re} lecture)
- Rapports de situation dans les domaines Assurances et Vente
- Conférence sur les risques 2025
- Rapport de vérification de la révision interne
- Rapport de situation sur les options stratégiques
- Propositions de collaboration

11 décembre 2025

- État du projet de ségrégation, décision stratégique
- Rapport interne et rapport sur les placements de capitaux
- Planification pluriannuelle 2026-2028 (rapport ORSA, 2^e lecture)
- Planification annuelle 2026 (y c. planification des liquidités)
- État des options stratégiques, développement de produits
- Rapports de situation dans les domaines Assurances, Vente et Régulation
- Prise de connaissance du rapport sur les risques et du rapport de révision interne
- Mise à jour du nouveau système de contrôle interne (SCI)

Comité de placement

Les tâches, devoirs et compétences du comité de placement sont définis dans le règlement de placement et englobent pour l'essentiel les points suivants :

Le comité de placement est responsable de la mise en œuvre du règlement de placement approuvé par le conseil d'administration.

Il choisit les gérants du portefeuille et définit le cadre de leurs activités par le biais de mandats de gestion.

Le comité de placement surveille le respect des directives de placement et le résultat des placements.

Il décide notamment des mesures tactiques de couverture.

Au cours de l'exercice sous revue, quatre séances ordinaires du comité de placement ont eu lieu.

Le comité de placement rend régulièrement compte de ses activités au conseil d'administration et à la direction, auxquels il attribue les mandats nécessaires.

Le comité de placement se compose des membres suivants :

- Prof. Dr rer. pol. Heinz Zimmermann (président)
- Dr sc. math. Hanspeter Tobler (membre)
- Norman Gerber, responsable des placements de capitaux (membre consultatif sans droit de vote)
- Fritz Jakober, FJ Vermögensverwaltung, Glaris (membre consultatif sans droit de vote)

Les anniversaires passent. La responsabilité perdure.

Depuis 100 ans, l'AMS propose ses services en tant que société coopérative. Notre modèle solidaire est aujourd'hui plus tourné vers l'avenir que jamais. C'est l'occasion de célébrer cette pérennité et de retracer un siècle de solidarité éprouvée par le temps.



1926

Fondation de l'AMS

À l'issue de la séance de la Chambre des médecins du 31 janvier 1926, ce comité a fondé l'Assurance vieillesse et survivants des Médecins Suisses société coopérative. C'est ainsi qu'est créée, 22 ans avant la mise en place de l'AVS fédérale, une institution de prévoyance privée destinée aux médecins. Le Dr. méd. Wilhelm Müller-Bürgi endosse le premier mandat de Président.

Dr. med. Wilhelm Müller-Bürgi
premier Président de l'AMS



« L'AMS a été l'une des premières institutions de prévoyance en Suisse. Et déjà très visionnaire à l'époque. »

Rolf O. Heimgartner
1973 – 2009 Directeur de l'AMS

1929

Crise économique mondiale

La crise secoue les marchés et les institutions, mais l'AMS reste stable. Un gage de confiance et de fiabilité.

1929

Extension aux vétérinaires

L'AMS s'étend au-delà de la médecine humaine: désormais, les médecins-dentistes et les vétérinaires peuvent également adhérer – un premier pas vers une solidarité élargie au sein du corps médical.

1927

Rente de vieillesse à vie

À peine un an plus tard, une étape décisive est franchie: l'introduction de la rente de vieillesse à vie, l'un des premiers régimes de prévoyance privés en Suisse. Un engagement précurseur pour une sécurité financière jusqu'à un âge avancé.

1934

Troisième branche d'assurance

Avec le lancement d'une nouvelle branche d'assurance et, pour la première fois, de primes variables, l'AMS adapte ses solutions aux risques avec souplesse.

1937

Première femme à la tête de la société

Avec l'accession de Mme Maja Margrith Küffer au poste de directrice, l'AMS confie pour la première fois sa direction opérationnelle à une femme. Une avancée remarquable à une époque encore largement dominée par les hommes.



« En la personne de Mme Maja Margrith Küffer, l'AMS a pu compter sur une personnalité qui, grâce à ses solides connaissances techniques et spécialisées, a posé les bases essentielles du succès futur de la société coopérative. Son dévouement était tel qu'elle passait même parfois la nuit au bureau pour régler toutes les affaires en suspens. »

Rolf O. Heimgartner
1973 – 2009 Directeur de l'AMS

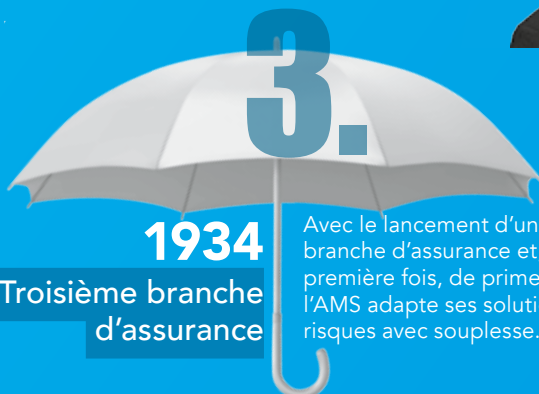
1937

Dr. méd. Werner Biber

Le Dr. méd. Werner Biber accède à la présidence, qu'il exercera durant les 25 années suivantes.



3.





Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
www.ey.com/fr_ch

A l'Assemblée des délégués de
l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative, Berne

Berne, le 26 mars 2026

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 14 à 30) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à l'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités de l'administration relatives aux comptes annuels

L'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, l'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si l'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 906, al. 1, CO en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 906, al. 1, CO en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition de l'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Christian Fleig
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Nicolas Girard
Expert-réviseur agréé

Comptes annuels statutaires

Bilan

Bilan au 31 décembre

en CHF

	Annexe	2024	2025
Actifs			
Biens immobiliers	1, 2	213 046 111	208 194 389
Titres à revenus fixes	1	390 500 195	364 011 758
Actions et parts de fonds	1	44 142 024	48 327 023
Autres placements de capitaux	1	2 381 145	2 529 537
Total des placements		650 069 474	623 062 706
Créances sur instruments financiers dérivés	1	98 719	98 403
Disponibilités		22 848 564	99 242 636
Part des réassureurs dans les provisions techniques	6	239 186	129 684
Immobilisations corporelles	2	—	—
Frais d'acquisition activés		2 326 585	2 469 882
Actifs incorporels	2	—	—
Créances nées d'opérations d'assurance	3	24 109	29 582
Autres créances	4	4 414 154	11 456 587
Comptes de régularisation des actifs	5	6 044 144	6 409 906
Total de l'actif		686 064 934	742 899 385
Passifs			
Provisions techniques	6	643 139 510	621 350 210
Provisions non techniques	7	22 050 000	24 750 000
Dettes portant intérêt		—	75 000 000
Engagements issus d'instruments financiers dérivés	1	—	—
Engagements issus de transactions d'assurance	8	124 358	233 818
Autres engagements		318 157	1 200 496
Comptes de régularisation passifs	9	3 288 123	3 038 521
Total du capital étranger		668 920 148	725 573 045
Réserves légales issues du bénéfice		9 540 000	9 690 000
Provisions volontaires de bénéfices		7 450 000	7 450 000
Résultat annuel		154 786	186 341
Total du capital propre	10	17 144 786	17 326 341
Total du passif		686 064 934	742 899 385

Comptes annuels statutaires

Compte de résultat

Compte de résultat en CHF	Annexe	2024	2025
Primes brutes		29 469 388	25 343 643
Part des réassureurs dans les primes brutes		– 143 096	– 147 095
Primes nettes de réassurance		29 326 292	25 196 548
Variation des reports de primes		428 836	381 962
Primes acquises nettes de réassurance		29 755 128	25 578 510
Autres revenus techniques		—	7 896
Total des produits techniques		29 755 128	25 586 406
Prestations d'assurance (brut)	11	– 83 267 172	– 78 037 842
Part des réassureurs dans les prestations d'assurance		164 814	84 652
Variation des provisions techniques	12	30 971 311	19 825 213
Part des réassureurs dans la variation des provisions techniques	12	– 212 643	– 109 502
Charges des sinistres et prestations nettes de réassurance		– 52 343 690	– 58 237 480
Frais d'acquisition et d'administration	13	– 3 029 640	– 3 135 703
Part des réassureurs dans les frais d'acquisition et d'administration		—	—
Frais d'acquisition et d'administration nets de réassurance		– 3 029 640	– 3 135 703
Autres charges techniques nettes		—	—
Produits des placements de capitaux	14	41 105 368	46 986 128
Charges des placements de capitaux	14	– 15 299 044	– 10 981 362
Résultat des placements		25 806 323	36 004 765
Résultat opérationnel		188 122	217 988
Charges d'intérêt sur engagements portant intérêt		—	– 1 875
Produits/charges extraordinaires		—	—
Bénéfice avant impôts		188 122	216 113
Impôts directs		– 33 336	– 29 773
Bénéfice après impôts		154 786	186 341



« Avec l'introduction de la rente de veuve, nous avons créé une nouvelle prestation essentielle pour nos membres – une mesure pertinente à tous égards. »

Rolf O. Heimgartner
1973–2009 directeur de l'AMS

1945

Première acquisition immobilière

Par l'acquisition d'un immeuble de rendement à Zurich le 30 juin 1945, l'AMS a posé les jalons de son propre parc immobilier, lequel s'est constamment enrichi au fil des ans. Grâce à un entretien régulier et à des rénovations suivies, la valeur du patrimoine a non seulement été préservée, mais sa rentabilité a également été optimisée. Une stratégie qui profite aux membres sur le long terme.

1965

Introduction de la rente de veuve

La rente de veuve viagère est instaurée. Elle incarne la responsabilité et la sécurité à travers les générations.

1970

Le Dr. méd. Ulrich Türlér devient président

Dr. méd. Ulrich Türlér reprend cette fonction et préside l'AMS jusqu'en 1986.



1972–1973

Nouveaux domaines d'assurance

L'AMS étoffe sa gamme : de nouveaux produits de prévoyance prévoyant des durées flexibles, ainsi que des assurances décès complémentaires, permettent de proposer des solutions plus personnalisées.

« Suite au départ de Mme Maja Margrith Küffer, j'ai dû, dès le premier jour, m'attaquer aux piles de dossiers qui encombraient mon bureau. J'ai choisi de tenir bon et, peu à peu, j'ai fini par apercevoir le plateau de mon bureau. Tout au long de ma carrière au sein de l'AMS, j'ai toujours exercé une vocation, et non pas simplement un emploi. »

Rolf O. Heimgartner
1973 – 2009 Directeur de l'AMS

AMS



1948

Introduction de l'AVS

L'AVS constitue la garantie étatique fondamentale, complétée par des solutions de prévoyance privées telles que l'AMS. L'AMS affirme ainsi son positionnement en tant que solution de prévoyance complémentaire dédiée aux médecins.

1962

Le Dr. méd. René Blangey devient président

Le Dr. René Blangey accède à la présidence et marque l'AMS de son empreinte jusqu'en 1970 – une période durant laquelle les structures sont consolidées et l'offre développée de manière ciblée.



Rolf O. Heimgartner

Rolf O. Heimgartner prend la direction et reste en poste jusqu'à son départ à la retraite, fin mai 2009.

1946



L'AMS fête ses 20 ans !

Deux décennies après sa création, l'AMS peut se prévaloir d'un développement stable et d'une confiance croissante au sein de la profession.

1982 LAA

Assurance-accidents obligatoire

La mise en place de l'assurance-accidents obligatoire offre une protection systématique aux travailleurs.



1971

DROIT DE VOTE DES FEMMES

Avec le droit de vote des femmes, la Suisse connaît une transformation durable. Également dans la prévoyance de nouvelles perspectives s'ouvrent et la participation s'accroît.



Comptes annuels statutaires

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie en CHF	2024	2025
Bénéfice de l'exercice	154 786	186 341
Gains (-) / Pertes (+) réalisé·e·s/non réalisé·e·s sur placements de capitaux	- 10 571 200	- 20 709 700
Revalorisations (-) / Amortissements (+) des Placements de capitaux	- 1 129 609	- 1 481 634
Actifs incorporels	—	—
Immobilisations corporelles	—	—
Augmentation / Diminution des Provisions techniques	- 32 705 994	- 21 789 300
Part des réassureurs dans les provisions techniques	212 643	109 502
Provisions non techniques (financières)	3 950 000	2 700 000
Créances et engagements issus d'instruments financiers dérivés	91 021	316
Frais de souscription reportés	- 190 885	- 143 296
Créances résultant d'opérations d'assurance	31 827	- 5 473
Autres créances	- 2 221 116	- 7 042 434
Comptes de régularisation actifs	1 219 764	- 365 761
Engagements résultant d'opérations d'assurance	14 405	109 460
Autres engagements	- 311 700	882 339
Comptes de régularisation passifs	257 519	- 249 602
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	- 41 198 539	- 47 799 244
Achat net (-) / Vente nette (+) de Placements de capitaux	41 818 134	49 198 103
Actifs incorporels	—	—
Immobilisations corporelles	—	—
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	41 818 134	49 198 103
Augmentation/Diminution des passifs porteurs d'intérêts	—	75 000 000
Attribution au fonds de secours (attribution du bénéfice)	- 2 437	- 4 786
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	- 2 437	74 995 214
Variation nette de la trésorerie	617 157	76 394 073
Trésorerie au début de l'exercice	22 231 406	22 848 564
Variation nette de la trésorerie	617 157	76 394 073
Trésorerie à la clôture de l'exercice	22 846 564	99 242 636

Comptes annuels statutaires

Annexe

Principes relatifs à la présentation des comptes et à l'évaluation

Principes des règles comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code suisse des obligations relatives à la comptabilité commerciale (art. 957 à 963b CO).

La présentation est conforme aux prescriptions de l'ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances (OS-FINMA).

Conversion des monnaies étrangères

La comptabilité est tenue en francs suisses (CHF). Les charges et produits en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour de la transaction. Les postes du bilan sont convertis au cours de clôture à la date du bilan :

	2024	2025
EUR	0.93842	0.93046
USD	0.90625	0.79225

Principes d'évaluation

L'évaluation est fondée sur des critères uniformes et sur le principe de l'individuation des actifs et passifs. Si l'évaluation postérieure des actifs ou des passifs est effectuée, non pas aux valeurs historiques (ou aux valeurs d'acquisition reportées), mais aux valeurs actuelles, en présence de conditions d'exploitation ordinaires, les valeurs seront inscrites au prix du jour. Les passifs sont comptabilisés à la valeur nominale.

Biens immobiliers (immeubles de placement)

Les immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition (ou prix de revient), augmenté des investissements créant de la plus-value. Le parc immobilier est constamment entretenu. L'amortissement sur la valeur d'acquisition, respectivement le prix de revient est calculé sans prise en compte de la valeur du terrain.

La valeur comptable est vérifiée annuellement selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow). Des expertises externes sont réalisées périodiquement. En cas de perte de valeur durable, une correction de valeur est comptabilisée avec incidence sur le résultat.

Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe sont généralement détenus jusqu'à l'échéance et comptabilisés selon la méthode du coût amorti (amortized cost method). La variation périodique de la valeur est portée au compte de résultat. En cas de doute sur la solvabilité de l'émetteur, les titres sont réévalués à leur valeur actuelle (ou selon un modèle d'évaluation interne si aucune valeur de marché n'est disponible).

Actions et parts de fonds (y compris fonds immobiliers)

Les actions et les parts de fonds sont portées au bilan à leur valeur actuelle (cours de clôture ou valeur de marché à la date du bilan). Les variations de valeur (gains ou pertes de cours non réalisés) sont comptabilisées dans les produits ou les charges de placements, avec incidence sur le résultat de l'exercice.

Autres placements de capitaux

Ce poste comprend un fonds de Single Private Equity non coté ainsi qu'une participation, évalués à la valeur nette d'inventaire (VNI) ou au coût d'acquisition, sous déduction d'éventuelles corrections de valeur.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés incluent des contrats à terme sur devises, des options, des certificats sur indices boursiers ainsi que des futures. Les contrats à terme sur devises et les options de vente (put) stratégiques servent à couvrir les risques de change et de fluctuation des cours. Les options tactiques, les certificats sur indices et les futures sont utilisés pour optimiser la gestion du portefeuille. Les dérivés sont évalués au cours du jour et inscrits à l'actif ou au passif du bilan. Pour les options put stratégiques, la valeur temporelle n'est pas prise en compte ; elle est intégralement amortie ou réévaluée lors de la prise d'engagement ou de la clôture de la position, avec incidence sur le résultat. Les dérivés de couverture sont également comptabilisés à leur valeur actuelle via le compte de résultat.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces, les avoirs bancaires ainsi que les placements sur le marché monétaire (échéance inférieure à 12 mois). Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les actifs corporels sont portés au bilan dès un coût d'acquisition de CHF 5 000 et sont amortis linéairement sur une durée d'utilité de deux à cinq ans. Leur valeur résiduelle est vérifiée annuellement.

Frais d'acquisition activés

Les frais d'acquisition des polices d'assurance (commissions, etc.) sont activés et figurent dans un poste distinct de l'actif. Leur évaluation repose sur des bases actuarielles.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis (logiciels) sont activés lorsqu'ils génèrent un avantage économique mesurable sur plusieurs années. Ils sont amortis linéairement sur trois à cinq ans. Des tests de dépréciation sont effectués annuellement ; toute correction de valeur nécessaire est comptabilisée au compte de résultat.

Créances, actifs de régularisation et autres engagements

Ces postes sont évalués à leur valeur nominale. Une correction de valeur (ducroire) est constituée pour les risques d'insolvabilité identifiés.

Provisions techniques brutes

Celles-ci représentent les engagements envers les preneurs d'assurance. Elles sont en principe déterminées sur la base de chaque contrat d'assurance individuel. Les prescriptions et usages suisses, ainsi que les plans d'exploitation approuvés, servent de base aux calculs s'y rapportant. Pour la plupart des produits d'assurance, les réserves mathématiques correspondent aux flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt technique respectif, formés par la différence entre les paiements futurs aux preneurs d'assurance (prestations d'assurance) et les paiements futurs des preneurs d'assurance (primes). Dans ce contexte, les bases biométriques, telles que les probabilités de décès, d'invalidité et autres probabilités de sortie, sont prises en compte (méthode prospective). Pour les avoirs de vieillesse en assurance individuelle, les réserves mathématiques correspondent aux avoirs épargnés par les preneurs d'assurance (méthode rétrospective).

Reports de primes

Les reports de primes concernent la part des primes émises et encaissées durant l'exercice, mais qui se rapporte à une période de couverture située au-delà de la date de clôture. Le calcul est effectué selon la méthode du prorata temporis.

Provisions pour prestations d'assurance

Ce poste comprend les provisions pour sinistres déclarés mais non encore réglés, les provisions pour sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR), ainsi que les frais de gestion des sinistres y afférents.

Provisions pour fonds d'excédents

Conformément aux dispositions légales et contractuelles, la société attribue chaque année aux preneurs d'assurance une part des excédents réalisés sur les opérations d'assurance-vie. Ces montants sont portés au fonds d'excédents, et sont utilisés ultérieurement pour financer les participations aux excédents octroyées aux assurés.

Provisions non techniques

Afin de tenir compte des fluctuations de cours des actions et des parts de fonds, des corrections de valeur peuvent être constituées à la charge du compte de résultat. Lors de la constitution de réserves de fluctuation, le principe du coût d'acquisition ou de la valeur minimale est respecté. Cela signifie que la réserve de fluctuation est calculée de manière à ce que la valeur d'acquisition ou la valeur minimale par titre ne soit pas dépassée.

Prévoyance du personnel

Les collaborateurs de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative sont affiliés à une institution de prévoyance de droit suisse. Le financement est assuré par des cotisations de l'employeur et des employés. Les contributions de l'employeur sont comptabilisées sous les frais de personnel dans le compte de résultat. La prévoyance est gérée par une fondation autonome et indépendante de l'employeur. Les prestations (retraite, invalidité, décès) sont définies par le règlement de prévoyance de la fondation.

Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance qui concernent l'exercice suivant, ainsi que les charges afférentes à l'exercice en cours pour lesquelles les factures n'ont pas encore été reçues. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale ou selon la meilleure estimation possible.

Impôts

Les impôts courants sur le bénéfice ainsi que les impôts sur le capital sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période à laquelle ils se rapportent. Les dettes fiscales correspondantes figurent au passif sous les autres engagements ou les passifs de régularisation.

Comptes annuels statutaires

Annexe

Principes relatifs à la présentation des comptes et à l'évaluation

Mentions annexes selon art. 959c al. 2 CO

Nom, forme juridique et siège de l'entreprise

Assurance des Médecins Suisses société coopérative, Berne.

Moyenne annuelle des effectifs (emplois à plein temps)

L'Assurance des Médecins Suisses a enregistré une moyenne annuelle de 7 emplois à plein temps (exercice précédent : 7).

Engagements envers des institutions de prévoyance

À la date du bilan, aucun engagement envers des institutions de prévoyance n'était en suspens (à l'instar de l'exercice précédent).

Honoraires versés à l'organe de révision

Les honoraires relatifs aux

- prestations de révision se montent à CHF 110 439 (exercice précédent : CHF 110 168)
- pour les prestations accessoires CHF 16 143 (exercice précédent : CHF 104 289).

Les prestations de révision comprennent l'audit statutaire des comptes annuels, la vérification de la proposition d'affectation du bénéfice, l'examen de l'existence d'un système de contrôle interne (SCI), ainsi que l'audit des comptes établis selon une norme reconnue (Swiss GAAP RPC).

Elles incluent également l'audit prudentiel (fortune liée, provisions actuarielles, respect de la LIMF) et les rapports de surveillance destinés au conseil d'administration et à la FINMA.

Fortune liée et sûretés

La société applique les directives de la FINMA relatives à la fortune liée, ainsi que les dispositions de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) et de son ordonnance (OIMF).

La valeur de couverture de la fortune liée se monte à CHF 647 millions (exercice précédent : CHF 604 millions).

La valeur comptable de la fortune liée se monte à CHF 604 millions (exercice précédent : CHF 531 millions).

La valeur comptable des biens immobiliers mis en gage dans le patrimoine libre s'élève à CHF 88,2 millions (exercice précédent : CHF 54,3 millions).

Limite de crédit : CHF 75 millions (exercice précédent : CHF 30 millions).

Utilisation au 31 décembre 2025 : CHF 75 millions (exercice précédent : CHF 0 million).

Utilisation d'instruments financiers dérivés : Les dispositions de la société prévoient que l'utilisation d'instruments financiers dérivés ne doit pas exercer d'effet de levier sur la fortune globale. Cela signifie qu'un investissement équivalent par le biais de placements de base ne doit pas exercer le même effet qu'une ouverture de crédit, même en tenant compte de l'engagement économique (exposition). Tous les engagements pouvant découler de transactions financières dérivées doivent, à tout moment, être couverts par des liquidités ou par les placements de base existants. Les ventes à découvert sont interdites. La contrepartie du risque doit être limitée et une bonne négociabilité des instruments dérivés utilisés doit être assurée.

L'utilisation de dérivés de gré à gré (OTC) est régie par des contrats-cadres incluant des conventions de compensation (Netting Agreements) et des contrats de gage. En outre, les transactions en produits dérivés et opérations à terme, ainsi que les contrats de gage correspondants, font l'objet d'une convention-cadre.

L'AMS se positionne comme Petite contrepartie financière, conformément à l'énoncé de l'article 99 LIMF. Les procédures découlant du négoce de dérivés (art. 113 al. 1 OIMF) sont réglementées par écrit.

Le total des engagements fermes à la date d'établissement du bilan se monte à CHF 0 million (exercice précédent : CHF 0 million).

La valeur de marché des sous-jacents actuelles se monte à CHF 0 millions (exercice précédent : CHF 23,5 millions).

Des titres d'une valeur comptable de CHF 20,4 millions (exercice précédent : CHF 18,2 millions) ont été mis en gage pour garantir les instruments financiers dérivés. Au cours de l'exercice sous revue, aucun recours au contrat de gage n'a eu lieu.

Comptes selon une norme reconnue (art. 962 CO)

Les comptes annuels sont établis conformément à l'intégralité des recommandations Swiss GAAP RPC. Ils sont vérifiés par l'organe de révision et présentés à l'Assemblée des délégués (organe suprême de la société coopérative). La société coopérative renonce à une publication détaillée de ces comptes dans son rapport de gestion.

Explications relatives au bilan

1) Placements de capitaux et instruments financiers dérivés

en CHF	2024	2025
Biens immobiliers (immeubles de placement)	213 046 111	208 194 389
Titres à revenus fixes	390 500 195	364 011 758
<i>Actions et titres assimilés</i>	3 378 806	3 369 523
<i>Placements collectifs de capitaux (parts de fonds, fonds immobilier inclus)</i>	40 763 218	44 957 500
Actions et parts de fonds	44 142 024	48 327 023
Autres placements de capitaux	2 381 145	2 529 537
Placements financiers	650 069 474	623 062 706
Instruments financiers dérivés (net)	98 719	98 403
Total placements de capitaux et instruments financiers dérivés	650 168 193	623 161 109

Valeurs de marché des placements de capitaux évalués au coût amorti

en CHF	2024	2025
Titres à revenus fixes	405 279 707	373 790 116
Total	405 279 707	373 790 116

Les valeurs marchandes indiquées incluent l'intérêt couru porté au bilan sous la position Comptes de régularisation actifs.

Autres placements de capitaux

en CHF	2024	2025
Private Equity	2 381 145	2 529 537
Engagement de capital convenu (Commitments)	3 000 000	3 000 000
Appels de fonds	2 820 000	3 000 000
Remboursé	1 471 500	1 471 500
Montant restant à libérer	180 000	—

Les placements à caractère de capital d'investissement incluent typiquement des engagements de capitaux fermes (Commitments). En cas d'investissement effectif, des tranches de capital viennent à échéance, jusqu'à épuisement du capital maximum convenu. Les engagements de capital convenus ou le montant dû sont à tout moment couverts par les liquidités disponibles.

Instruments financiers dérivés (net)

en CHF	2024	2025
Devises		
aux fins de couverture	98 719	98 403
aux fins de rendement reproductible	—	—
Instruments de fonds propres et indices correspondants		
aux fins de sécurisation	—	—
Total	98 719	98 403

Comptes annuels statutaires

Annexe

Explications relatives au bilan

2) Tableau des immobilisations

en CHF	2024	2025
Pour les immeubles (immeubles de placement)		
Valeurs d'acquisition		
État au 01.01	212 722 239	213 046 111
Entrées	—	—
Sorties	-8 362 880	-6 572 119
Virements	1 232 898	—
Dépréciation sur la base d'une perte de valeur	-1 546 146	-1 542 603
Activation d'investissements générant une plus-value	9 000 000	3 263 000
État au 31.12	213 046 111	208 194 389

Pour les immobilisations corporelles

	2024	2025
Valeurs d'acquisition du mobilier, des aménagements et équipements informatiques		
État au 01.01	213 623	213 623
Entrées	—	—
Sorties	—	—
État au 31.12	213 623	213 623
Amortissements et corrections de valeur cumulés du mobilier, des aménagements et équipements informatiques		
État au 01.01	-213 623	-213 623
Amortissements prévus	—	—
État au 31.12	-213 623	-213 623
Valeur comptable nette au 31.12	—	—

Explications relatives au bilan**Pour les immobilisations incorporelles****Valeurs d'acquisition des logiciels informatiques**

	2024	2025
État au 01.01	8 694 648	8 694 648
Entrées	—	—
Sorties	—	—
État au 31.12	8 694 648	8 694 648
Correctif de valeurs cumulées des logiciels informatiques		
État au 01.01	- 8 694 648	- 8 694 648
Amortissements prévus	—	—
État au 31.12	- 8 694 648	- 8 694 648
Valeur comptable nette au 31.12	—	—

3) 3 Créances nées d'opérations d'assurance

en CHF	2024	2025
Créances envers nos preneurs d'assurance	24 047	27 729
Créances envers des sociétés d'assurance	—	—
Créances envers nos intermédiaires	62	1 853
Créances nées d'opérations d'assurance	24 109	29 582

4) Autres créances

en CHF	2024	2025
Créances envers les gérances immobilières	—	—
Créances envers les autorités fiscales	2 626 000	6 402 220
Créances sur l'impôt anticipé	1 742 823	1 449 656
Autres créances	45 331	3 604 711
Autres créances	4 414 154	11 456 587

5) Comptes de régularisation actifs

en CHF	2024	2025
Intérêts en cours sur placements de capitaux	3 238 626	2 662 996
Régularisations des placements immobiliers	2 805 519	3 746 909
Comptes de régularisation actifs	6 044 144	6 409 906

Comptes annuels statutaires

Annexe

Explications relatives au bilan

6) Provisions techniques

en CHF	2024	2025
Reports de primes	3 399 971	3 018 009
Provisions pour prestations d'assurance	593 248	551 443
Autres provisions techniques	62 252 778	76 990 940
Réserve mathématique	550 540 527	510 870 280
Provisions pour participations contractuelles aux excédents	8 831 774	10 470 559
Provisions pour le fonds d'excédents	17 521 213	19 448 979
Provisions techniques brutes	643 139 510	621 350 210
Part des réassureurs aux provisions techniques	- 239 186	- 129 684
Provisions techniques pour propre compte	642 900 325	621 220 527

La position Autres provisions techniques englobe des provisions pour les consolidations de rentes et le risque de longévité, des provisions pour les garanties de taux d'intérêt, ainsi que les provisions de fluctuation légalement prescrites.

Compte tenu des estimations actuelles et de la conjoncture qui prévaut, les prescriptions relatives aux provisions selon le plan d'exploitation sont entièrement satisfaites.

Part des réassureurs aux provisions techniques

en CHF	2024	2025
Réserve mathématique brute	550 540 527	510 870 280
Parts des réassureurs	- 239 186	- 129 684
Réserve mathématique pour propre compte	550 301 341	510 740 597

Autres positions actuarielles sans parts réservées aux réassureurs.

Provisions pour le fonds d'excédents

en CHF	2024	2025
État au 01.01	12 745 697	17 521 213
Utilisations (Attributions aux assurés)	- 5 224 484	- 5 072 234
Dotations (Attributions au fonds)	10 000 000	7 000 000
Provisions pour le fonds d'excédents	17 521 213	19 448 979
dont		
- part définitivement attribuée du fonds d'excédents	5 058 082	4 907 496
- part libre du fonds d'excédents	12 463 131	14 541 483

Explications relatives au bilan

7) Provisions non techniques

en CHF	2024	2025
État au 01.01	18 100 000	22 050 000
Dissolution	—	—
Constitution	3 950 000	2 700 000
Provisions non techniques	22 050 000	24 750 000

8) Engagements nés d'opérations d'assurance

en CHF	2024	2025
Engagements envers nos preneurs d'assurance	1 292	104 840
Engagements envers des compagnies d'assurance	—	26 476
Engagements envers nos intermédiaires	123 066	102 501
Engagements nés d'opérations d'assurance	124 358	233 818

Tous les engagements sont échus dans un délai d'un an.

9) Passifs de régularisation

en CHF	2024	2025
Primes et placements de capitaux payés d'avance	50 000	9 015
Régularisations des placements immobiliers	3 069 752	2 825 086
Autres régularisations	168 372	204 420
Comptes de régularisation passifs	3 288 123	3 038 521

Autres charges

Explications relatives au bilan

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative est active en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. Elle propose exclusivement des contrats relevant de l'assurance-vie individuelle.

La valeur comptable des biens immobiliers mis en gage dans le patrimoine libre s'élève à CHF 88,2 millions (exercice précédent : CHF 54,3 millions) avec une limite de crédit de CHF 75 millions (exercice précédent : CHF 30 millions) et une utilisation du crédit au 31 décembre 2025 de CHF 75 millions (exercice précédent : CHF 0 million). Pour garantir les instruments financiers dérivés, des titres d'une valeur comptable de CHF 20,4 millions ont été mis en gage (exercice précédent : CHF 18,2 millions). Au cours de l'exercice sous revue, aucun recours au contrat de gage n'a eu lieu. L'obligation d'investissement dans le cadre de l'engagement en Private Equity est détaillée dans les explications du bilan, sous position 1 « Autres placements de capitaux ».

Il n'existe aucun autre engagement éventuel ou autre engagement susceptible de ne pas être porté au bilan.

Transaction avec des parties liées

Il n'existe aucune transaction de ce genre.

Comptes annuels statutaires

Annexe

Explications relatives au bilan

10) Fonds propres

en CHF	Légaux Réserves issues du bénéfice	Facultatifs Réserves issues du bénéfice	Total Fonds propres
État au 31. 12. 2023	9 370 000	7 622 437	16 992 437
Affectation au fonds de secours	—	- 2 437	- 2 437
Affectation aux réserves légales issues du bénéfice	170 000	- 170 000	—
Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	—	—	—
Bénéfice	—	154 786	154 786
État au 31. 12. 2024	9 540 000	7 604 786	17 144 786
Affectation au fonds de secours	—	- 4 786	- 4 786
Affectation aux réserves légales issues du bénéfice	150 000	- 150 000	—
Attribution aux réserves volontaires de bénéfices	—	—	—
Bénéfice	—	186 341	186 341
État au 31. 12. 2025	9 690 000	7 636 341	17 326 341

Explications relatives au compte de résultat

11) Versements pour cas d'assurance

en CHF	2024	2025
Versements de capitaux en cas de décès et de vie	- 50 662 657	- 52 990 256
Rentes (rentes de vieillesse et de survivants)	- 6 223 320	- 5 750 978
Incapacité de gain et invalidité (rentes et libération des primes)	- 339 910	- 212 672
Incapacité de gain et invalidité (capital)	- 368 123	- 269 423
Rachats	- 20 880 626	- 14 229 295
Autres prestations d'assurance versées	- 4 792 535	- 4 585 217
Versements pour cas d'assurance (brut)	- 83 267 172	- 78 037 842
Part des réassureurs aux versements pour cas d'assurance	164 814	84 652
Virements pour cas d'assurance pour propre compte	- 83 102 358	- 77 953 191

Explications relatives au compte de résultat

12) Variation des provisions techniques

en CHF	2024	2025
Variation des provisions pour prestations d'assurance	166 356	41 805
Variation des autres provisions techniques	181 164	- 14 738 162
Variation de la réserve mathématique	38 836 302	39 670 246
Variation des provisions pour participations contractuelles aux excédents	1 787 489	1 851 324
Variation des provisions pour le fonds d'excédents	- 10 000 000	- 7 000 000
Variation des autres provisions techniques	30 971 311	19 825 213
Part des réassureurs à la variation des provisions techniques	- 212 643	- 109 502
Variation des autres provisions techniques pour propre compte	30 758 668	19 715 711

13) Charges d'acquisition et de gestion

en CHF	2024	2025
Frais de conclusion	- 298 830	- 470 672
Variation des frais de souscription délimités	190 885	143 296
Coûts de gestion	- 2 921 695	- 2 808 328
Charges d'acquisition et de gestion	- 3 029 640	- 3 135 703
Part des réassureurs aux charges d'acquisition et de gestion	—	—
Charges d'acquisition et de gestion pour propre compte	- 3 029 640	- 3 135 703

Les frais de gestion globaux sont répartis sur les différents domaines d'assurance et les placements de capitaux (cf. ch. 14) à l'aide d'une clé de répartition. Les frais de gestion avant répartition entre les différents domaines d'assurance et les placements de capitaux incluent :

	2024	2025
Amortissements		
– sur les immobilisations corporelles	—	—
– sur les immobilisations incorporelles	—	—
Amortissements totaux	—	—
Frais de personnel	2 023 295	2 035 674

Les frais de personnel incluent les honoraires soumis à l'AVS versés aux organes.

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative renonce à tout système de bonus.

Comptes annuels statutaires

Annexe

Explications relatives au compte de résultat

14) Produits /charges des placements de capitaux

en CHF	2024	2025
Produit des placements immobiliers	15 382 116	15 289 956
Produit des titres	7 889 473	6 704 615
Produits issus des imputations (bénéfices non réalisés)	6 203 783	4 241 476
Profits provenant de la réalisation de placements	11 427 258	20 730 103
Dissolution des provisions de fluctuation des cours ¹	—	—
Autres produits de placement	202 738	19 979
Produits des placements de capitaux	41 105 368	46 986 128
Charges des placements immobiliers	-2 974 296	-2 893 988
Amortissements sur placements (pertes non réalisées)	-5 074 175	-2 759 842
Pertes provenant de la réalisation de placements	-856 057	-20 402
Constitution de provisions de fluctuation des cours ¹	-3 950 000	-2 700 000
Autres charges de placement (frais de transactions, etc.)	-57 806	-22 650
Frais de gestion du capital	-2 386 710	-2 584 480
Charges liées aux placements de capitaux	-15 299 044	-10 981 362

Inclut le bénéfice généré par l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

¹ Variation des réserves latentes. Depuis 2019, contenue dans la position Provisions non techniques du bilan.

Indications relatives aux produits et charges résultant des placements de capitaux par classe de placement répertoriée

en CHF	2024	2025
Immeubles		
Produits	15 382 116	15 289 956
Imputations	1 232 898	—
Bénéfices réalisés	10 384 465	20 149 465
Produits des immeubles	26 999 479	35 439 421
Charges des placements immobiliers	-2 974 296	-2 893 988
Amortissements et corrections de valeur	-1 546 146	-1 542 603
Pertes réalisées	—	—
Charges des immeubles	-4 520 442	-4 436 591

Titres à revenu fixe	2024	2025
Produits	6 869 372	5 719 012
Imputations	165 695	79 966
Bénéfices réalisés	59 937	4 924
Produits des titres à revenus fixes	7 095 004	5 803 902
Amortissements et corrections de valeur	- 3 043 593	- 826 742
Pertes réalisées	- 678 174	- 17 762
Charges des titres à revenu fixe	- 3 721 768	- 844 505

Actions et parts de fonds	2024	2025
Produits	1 020 102	985 602
Imputations	4 388 145	4 161 510
Bénéfices réalisés	832 417	570 337
Produits des actions et parts de fonds	6 240 663	5 717 450
Amortissements et corrections de valeur	- 484 435	- 358 888
Pertes réalisées	- 7 140	—
Charges des actions et parts de fonds	- 491 575	- 358 888

Autres placements de capitaux	2024	2025
Produits	—	—
Imputations	417 045	—
Bénéfices réalisés	—	—
Produits des autres placements de capitaux	417 045	—
Amortissements et corrections de valeur	—	- 31 608
Pertes réalisées	—	—
Charges des autres placements de capitaux	—	- 31 608

Produits nés de l'utilisation d'instruments financiers dérivés	- 4 792	—
---	----------------	----------

Affectation du bénéfice et fonds propres

Pour les exercices arrêtés au 31 décembre

en CHF

	2024	2025
Bénéfice	154 786	186 341
Bénéfice reporté	—	—
Bénéfice porté au bilan	154 786	186 341
<i>L'administration propose que le bénéfice annuel soit réparti de la manière suivante :</i>		
Attribution aux réserves légales de bénéfice	150 000	180 000
Attribution au fonds de secours	4 786	6 341
Fonds propres avant l'affectation du bénéfice	16 990 000	17 140 000
Attribution aux réserves légales de bénéfice	150 000	180 000
Attribution aux provisions volontaires de bénéfice	—	—
Fonds propres après l'affectation du bénéfice	17 140 000	17 320 000

1986

Révision des statuts et agrément

L'AMS se repositionne : avec des statuts révisés et un nouveau nom, elle redéfinit son orientation. Sa nouvelle dénomination est désormais **Assurance vie et retraite des Médecins Suisses**.

« Lors de sa création, l'AMS avait choisi Glaris comme canton de siège pour des raisons fiscales. Après la suppression des avantages fiscaux et à conditions égales, elle a opté pour Berne, où se trouvent aujourd'hui son siège et ses bureaux. »

Rolf O. Heimgartner
1973 – 2009 Directeur de l'AMS



Transfert du siège à Berne

1994 L'AMS transfère son siège de Glaris à Berne.

1998

Introduction de l'assurance de risque et d'incapacité de gain

Avec ses assurances autonomes couvrant les risques de décès et d'incapacité de gain, l'AMS élargit son offre et propose une protection ciblée contre les principaux aléas de la vie.

2002

Dr. med. M. Jürg Fritzsche devient président

Le Dr. med. M. Jürg Fritzsche accède à la présidence, un poste qu'il occupera pendant 18 ans.



1996 Ouverture aux conjoints

Désormais, les conjoints peuvent également être admis. Parallèlement, l'AMS change de raison sociale pour devenir **l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative**.



2004 Total du bilan: 1 milliard de francs

Pour la première fois, le total du bilan dépasse le milliard de francs – un signe évident de stabilité, de croissance et de confiance envers l'AMS.



« C'était une période extrêmement passionnante. Grâce à nos produits attractifs, de nouveaux membres nous ont rejoints en continu et le total du bilan a dépassé le milliard. Cela a permis d'importants investissements et nous avons pu développer continuellement nos immeubles et nos installations. »

Dr. méd. Otto P. Haab
président de 1986 à 2002

2005

Une nouvelle génération de prévoyance

L'AMS développe des produits plus flexibles qui s'adaptent aux différentes situations personnelles. Au lieu de souscrire des contrats rigides, les assurés peuvent désormais définir eux-mêmes leurs cotisations, la durée de leur contrat et les prestations.

2005

Adhésion à l'Association Suisse d'Assurances

L'AMS tisse un réseau à l'échelle nationale sur le marché de l'assurance, gagne en influence et renforce sa position.



ASA-SVV



2009

Changement de direction

Après 36 ans de service, Rolf O. Heimgartner, directeur de longue date, prend sa retraite ; Norman Gerber lui succède. Ce changement de génération marque le début d'une phase de développement dynamique : l'AMS modernise sa gamme de services.

2013 Lancement de MediPlan

MediPlan complète l'offre par une solution de placement sûre et attrayante, constituant une alternative avantageuse au compte d'épargne bancaire classique.



2014

Roland Koller vient renforcer l'AMS

Roland Koller entre dans la direction de l'AMS et développe durablement les domaines des ventes, du marketing et du réseau de partenaires.

« Les premiers contacts avec l'OFAP (Office fédéral des assurances privées) se sont bien passés, même s'ils ont été un peu particuliers. Lors du premier contrôle effectué par l'office, le fonctionnaire de l'époque s'est brièvement assoupi durant l'après-midi. Sa perruque était soigneusement posée à ses côtés. »

Rolf O. Heimgartner
1973 – 2009 Directeur de l'AMS



Rapport de situation

Remarques préliminaires

Selon art. 961c CO – (hors comptabilité)

Stratégie commerciale et marche des affaires

La stratégie commerciale de notre société coopérative est orientée vers le marché privé de la prévoyance individuelle. Les prémisses stratégiques obéissent, dans ce cadre, aux directives des instances supérieures, conformément aux buts et statuts de la société coopérative.

Dans le cadre d'une planification pluriannuelle, des domaines thématiques choisis sont analysés, tandis que des estimations sont formulées quant aux tendances et défis actuels. Le tout permet de projeter les conséquences possibles et les mesures à adopter.

Sur la base de l'évaluation effectuée au cours de l'année sous revue, le conseil d'administration et la direction ont axé leurs travaux sur la révision de la structure organisationnelle ainsi que sur l'élargissement de l'offre de prestations avec une incursion potentielle dans des activités non liées à l'assurance.

Les adaptations nécessaires des produits, des processus et des systèmes ont été mises en œuvre en vue de l'évolution des affaires vie individuelle et dans le contexte des nouvelles directives prudentielles en vigueur. Par ailleurs, au cours de l'exercice sous revue, l'administration a décidé d'engager la modernisation de l'actuelle structure organisationnelle coopérative et de la soumettre à l'approbation des délégués.

L'AMS a l'intention de créer en 2026 une filiale chargée de gérer les branches d'assurance A2, A3 et A6, et de lui transférer ses activités d'assurance actuelles.

Des explications relatives à la marche actuelle des affaires et à la situation en fin d'exercice sont exposées et représentées graphiquement ci-après, dans un contexte pluriannuel.

Organisation et nombre d'emplois à plein temps

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative, dont le siège se trouve à Berne dispose d'une administration restreinte, avec moins de 10 emplois à temps plein au cours de l'exercice sous revue. Par ailleurs, la société coopérative travaille en partenariat étroit avec diverses entreprises lui fournissant des prestations dans le domaine de la vente, de l'accès au marché, des technologies informatiques, du service des actifs, de la gestion de fortune et gestion immobilière.

Le modèle organisationnel et ses fonctions spécifiques sont présentés dans le rapport de gestion. Les compétences décisionnelles incombent principalement au conseil d'administration.

Évaluation des risques / Gestion des risques

La définition, la vérification et l'adaptation de la stratégie de risque, en accord avec la stratégie commerciale, constituent un processus systématique annuel au niveau de le conseil d'administration et de la direction. Il est réalisé avec le concours des responsables compétents.

Sur la base de différents composants des rapports (base de la surveillance et du pilotage permanent des risques), l'identification et l'évaluation des risques sont réalisées, dans un premier temps. Ces tâches aboutissent à des projections, scénarios et tests de résistance financiers. Enfin, le conseil d'administration définit la propension au risque et le besoin de capital.

L'évaluation repose sur les rapports fournis par/issus :

- la direction concernant le Test suisse de solvabilité (SST) et les rapports internes périodiques ;
- la fonction de contrôle indépendante Gestion du risque et Compliance ;
- l'actuaire responsable (rapport de provisions et actuariel) ;
- l'Investment Controller indépendant (assetmanagement, contrôle des limites) ;
- des mandats de gestion de fortune, ainsi que des études de benchmark (assetmanagement) ;
- l'organe de révision interne (champs de vérification des risques / processus opérationnels) ;
- l'organe de révision externe (vérification des comptes annuels et des vérifications prudentielles).

L'évaluation de la situation de risque et la définition de la stratégie de risque englobent :

- une vue d'ensemble des risques essentiels auxquels la société coopérative est exposée, y compris les concentrations de risques significatives et le profil global de risques ;
- une estimation du besoin de capital global ;
- le respect des exigences eu égard aux provisions actuarielles et à la fortune liée ;
- une estimation de la pertinence et de l'efficacité de la gestion des risques.

Au cours de l'exercice sous revue, la société a systématiquement répertorié les risques potentiels. L'appréciation en a été faite conformément à un catalogue de risques sur plusieurs niveaux, dont l'accent portait sur les points suivants :

- lois, modification des aspects sociétaux et concurrence ;
- risques résultant des placements de capitaux (risques du marché et de crédit) ;
- risques actuariels ;
- risques opérationnels ;
- risques liés aux activités de vente.

Niveau des commandes et mandats

Selon les pronostics de l'Association suisse d'assurances (ASA), le marché de l'assurance-vie individuelle indiquait une augmentation des primes de 3,6 % au total, au cours de l'exercice sous revue. Les primes uniques affichent une hausse de 17,3 % et les primes périodiques une augmentation de 0,1 %.

Au cours de l'exercice 2025, l'Assurance des Médecins Suisses a enregistré une baisse tant au niveau des versements de capital dans le plan de versement que des primes périodiques.

Activités de développement

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative mise sur des produits durables, simples et compréhensibles. Nous attendons des impulsions positives sur les nouvelles affaires grâce aux attributions d'excédents attractives.

La gamme de produits inclut des assurances d'épargne, des assurances risque de décès et des plans de retrait. Les clients bénéficient de conditions préférentielles, dans le cadre du retrait échelonné du capital (plan de versement), ainsi que d'offres de partenaires de choix.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2025, dans le cadre de sa stratégie et dans une optique de modernisation de la structure organisationnelle coopérative, l'administration a décidé d'acquérir une participation majoritaire dans la société Academix Consult AG.

Événements hors du commun

La société coopérative n'a enregistré aucun événement extraordinaire au cours de l'exercice sous revue.

Par courrier du 6 janvier 2026, l'administration a convoqué une assemblée extraordinaire des délégués, laquelle s'est tenue en bonne et due forme le 7 février 2026. À cette occasion, la demande de restructuration en holding a notamment été examinée.

Les délégués ont approuvé les motions.

Perspectives

En Suisse, la recherche de solutions privées en matière de prévoyance restera toujours d'actualité. Dans un environnement riche en défis à relever aussi, les chances demeurent intactes pour les petits prestataires.

Afin de se positionner de manière adéquate et retrouver le chemin de la croissance en matière de primes périodiques, la société coopérative doit poursuivre son développement de façon constante et systématique.

En raison des départs substantiels du portefeuille d'assurance de l'AMS en raison de polices arrivant à échéance, nous nous attendons à ce que le total du bilan continue de baisser. Cette tendance s'accompagne d'une diminution des primes à encaisser et des apports de capitaux plus fluctuants dans le plan de versement.

Les modifications de l'ordonnance sur la surveillance mentionnées plus haut risquent de détériorer encore la situation, d'entraîner une hausse des coûts et de réduire les bénéfices.

Sur la base des placements existants, compte tenu du marché et d'une exposition prudente aux risques, nous espérons pouvoir continuer à enregistrer, pour notre société, des rendements attractifs.

Rapport de situation

Explications graphiques

Répartition de la fortune par catégories de placement et performance du portefeuille

La performance du portefeuille de l'exercice sous revue atteint 5,32 % (contre 6,29 % l'exercice précédent). Cette position englobe notamment les variations de la valeur de marché des titres à revenu fixe. La part des obligations représente 56,9 % du portefeuille global (contre 58,9 % l'exercice précédent). 84,8 % de ces emprunts jouissent au minimum de la notation A (contre 85,1 % l'exercice précédent). En ce qui concerne les biens immobiliers, il s'agit exclusivement d'immeubles (immeubles de rendement). Les frais dédiés à la gestion de fortune s'élèvent, pour l'exercice sous revue, à 0,40 % (contre 0,36 % l'exercice précédent).

L'estimation des rendements est déterminée par étalonnage (benchmarking) spécifique à chaque catégorie de placement. Les dispositions de l'ordonnance sur la surveillance, de l'OS ainsi que le règlement de placement interne s'appliquent.

Placements de capitaux et durabilité

Les critères de durabilité sont pris en compte dans toutes les décisions d'investissement.

Nos placements en actions sont investis à plus de 90 % dans des fonds devant satisfaire à des critères écologiques, éthiques et sociaux.

Des procédures analogues sont appliquées eu égard aux placements obligataires. Avec 80 % du portefeuille total, les investissements bénéficient d'une notation de durabilité positive eu égard à l'environnement et la société.

5 % de notre portefeuille d'obligations est investi dans des secteurs jugés non durables.

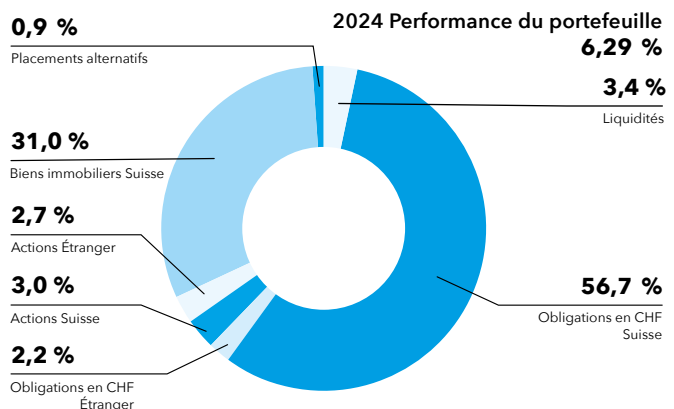
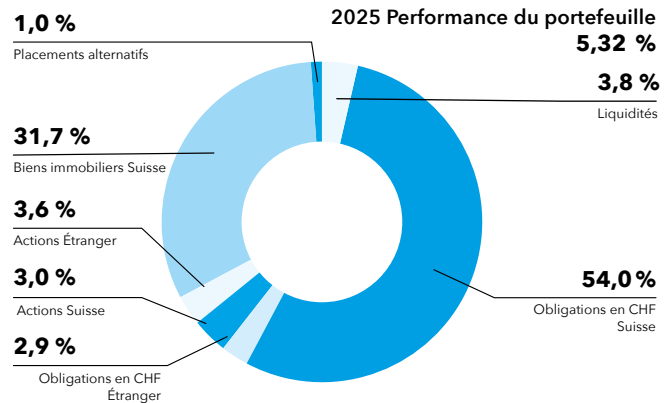
Les placements considérés comme non durables sont majoritairement investis dans des installations de production en Suisse, produisant de l'électricité à partir de l'eau, du gaz et de l'énergie nucléaire.

Rendement des placements en comparaison pluriannuelle

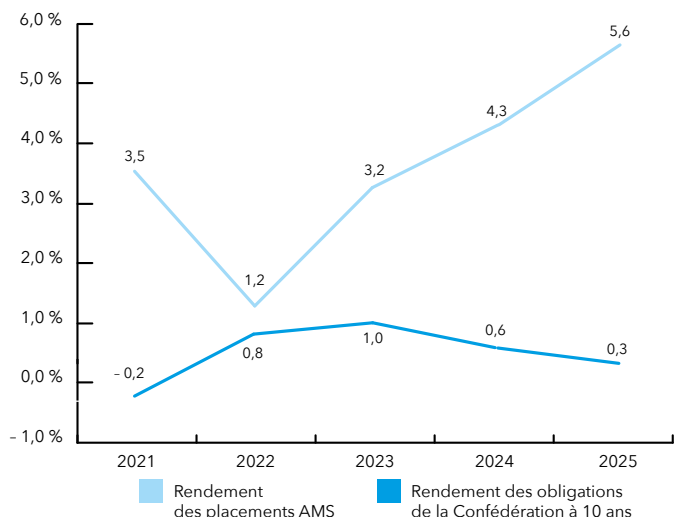
Le rendement des placements de la fortune globale atteint 5,4 %, pour l'exercice sous revue. Dans ce cadre, les emprunts sont évalués selon la méthode du coût amorti. En comparaison avec le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans¹ (taux d'intérêt de référence pour les nouvelles affaires), 2025 enregistre un rendement supplémentaire de 5,2 %.

Sur la période de 5 ans, le rendement excédentaire évolue dans une fourchette entre 0,4 % (2022) et 5,2 % (2025).

La moyenne des garanties d'intérêt accordées sur l'ensemble du portefeuille s'élève à 2,3 %, tandis que la réserve mathématique sur les portefeuilles de rentes arrivant à échéance (part à 5,3 %) présente un besoin d'intérêt de 3,0 %.



Les biens immobiliers détenus directement sont systématiquement mis en conformité avec les objectifs climatiques lors des rénovations ou des constructions de remplacement.



¹ Source : BNS, portail de données (moyenne de 12 valeurs mensuelles)

2014 Lancement de

MediFlex 3a

Avec MediFlex naît une solution de prévoyance liée flexible, qui constitue aujourd'hui encore le socle de la gamme de produits actuelle.

« Simple et fiable : c'est exactement ce qu'il faut pour les solutions de prévoyance du pilier 3a proposées par l'AMS aux médecins. »

Fabian Kraxner
Médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie



2017 Assurance voiture pour le corps médical

Avec **Doc.car**, l'AMS propose des conditions spéciales pour le corps médical, adaptées aux besoins de la profession.

2016



90e anniversaire et concours d'idées

L'AMS fête ses 90 ans d'existence et lance un concours idées intitulé **Votre idée santé**. La lauréate, Salome Kisker, a mis au point **DoppelDoc**, un modèle de partage de poste et de travail à temps partiel destiné aux médecins.

« Le partage de poste (job sharing) permet aux médecins, et tout particulièrement aux parents, de travailler à temps partiel tout en assurant une prise en charge continue des patients. »

Dr. med. Salome Kisker

2020 Lancement de

MediRisk

Vario / Vario Plus

Avec MediRisk Vario et MediRisk Vario Plus, l'AMS propose pour la première fois des assurances décès modulables. C'est précisément cette flexibilité qui permet à l'AMS de rester, à ce jour, unique sur le marché suisse.



2024

Offre de prévoyance pour les enfants des membres

L'AMS met désormais son offre de produits à la disposition des enfants des sociétaires.

« Notre mission est d'assurer la sécurité et la stabilité de nos membres à long terme. »



2020

Nouveau président

Le Dr. Hanspeter Tobler, docteur en sciences mathématiques, accède à la présidence et fait entrer l'AMS dans une ère de prévoyance moderne et flexible.



2022

Plateforme numérique

En collaboration avec PAT-LPP et la Caisse suisse des médecins, l'AMS regroupe ses offres de prévoyance sur la plateforme numérique **Les Assureurs-médecins**.

2022

Première construction neuve

VA a réalisé en 2022, pour la première fois de son histoire, une construction entièrement nouvelle.

2026
100 ANS JAHRE

Jubiläum | anniversaire

Un siècle de prévoyance : des témoins de la confiance transmise de génération en génération depuis 1926.

2026



L'AMS aujourd'hui

Tous les membres de l'administration et de l'équipe de direction contribuent ensemble à l'avenir de la coopérative.

« À l'avenir, nous continuerons à soutenir le corps médical en lui proposant de nouvelles prestations, financières ou non, dans des domaines où nos solutions corporatives apportent une réelle valeur ajoutée. Et ce, exclusivement dans l'intérêt de nos membres, et non dans celui d'investisseurs. »

Dr. ès sc. math. Hanspeter Tobler
Président de l'AMS

Taux de couverture du montant théorique par la fortune liée et la fortune globale

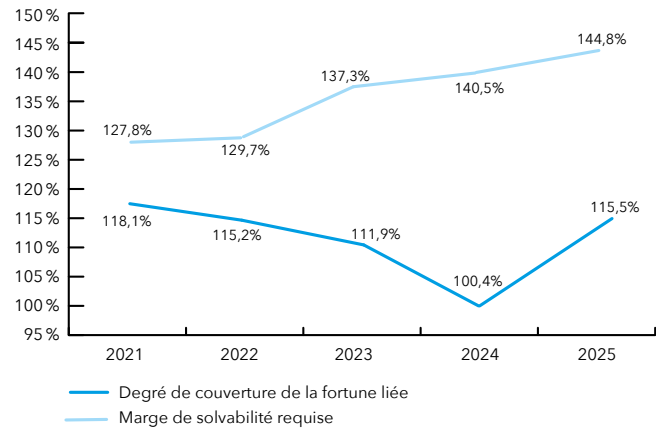
Pour l'exercice 2025, nous affichons un taux de couverture de 115,5 % dans la fortune liée, selon les nouvelles hypothèses en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 (contre 100,4 % l'année précédente).

Le critère de référence oppose les placements attribués à la fortune liée au montant théorique (critère de référence de l'autorité de surveillance). Outre un supplément légal de sécurité de 1 %, le montant cible englobe également les provisions actuarielles et les engagements.

Dans le cadre des valeurs de couverture, il convient de tenir compte du fait que les placements à intérêt fixe sont pris en compte selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts et les biens immobiliers (portefeuille partiel segmenté) selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow).

Avec la révision de l'ordonnance sur la surveillance (OS), les limitations des valeurs d'imputation ont été relevées au niveau de l'OS à partir du 1^{er} janvier 2024. Les biens immobiliers pris en compte sont ainsi soumis à une limite de 25 % du montant théorique. L'amélioration substantielle du taux de couverture résulte de la mobilisation de liquidités dans le cadre de la modernisation prévue de la structure organisationnelle de la coopérative.

Par rapport à la fortune globale (placements et liquidités), le taux de couverture s'élève à 144,8 % (année précédente : 140,5 %).

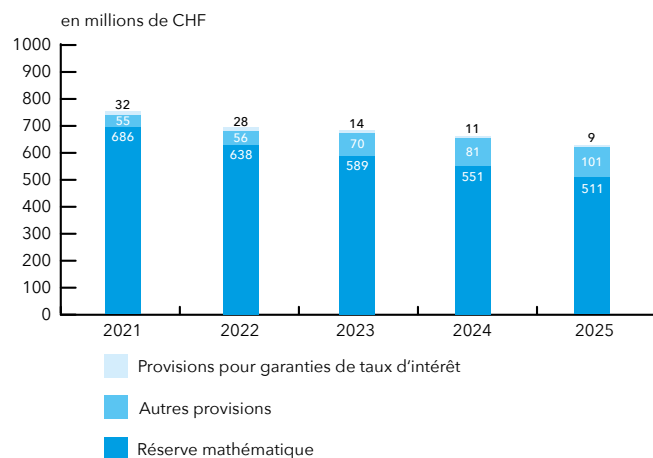


Évolution des provisions techniques

Les provisions techniques ont reculé de CHF 773 millions (2021) à CHF 621 millions (2025). En raison de la contraction du portefeuille, nous enregistrons, en parallèle, une réduction de CHF 175 millions (-26 %) de la réserve mathématique conforme aux bases tarifaires.

Avec la poursuite de la diminution des contrats à taux d'intérêt élevé et dans le cadre d'une méthodologie basée sur des règles, les provisions pour les garanties de taux d'intérêt, ont pu être progressivement réduites. Cela se fait en faveur des renforcements prévus par le plan d'exploitation et des provisions de fluctuation.

Les autres provisions englobent notamment les reports de primes, la charge de participation des assurés aux excédents, ainsi que les provisions pour la biométrie, les consolidations de rentes et le risque de longévité.



Évolution des primes brutes et des entrées de primes par taux d'intérêt technique

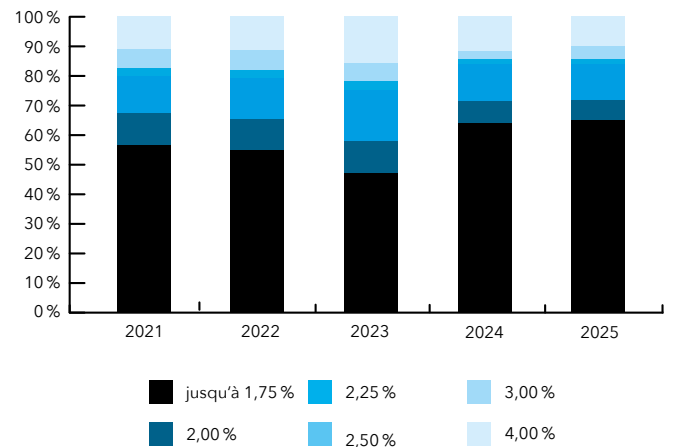
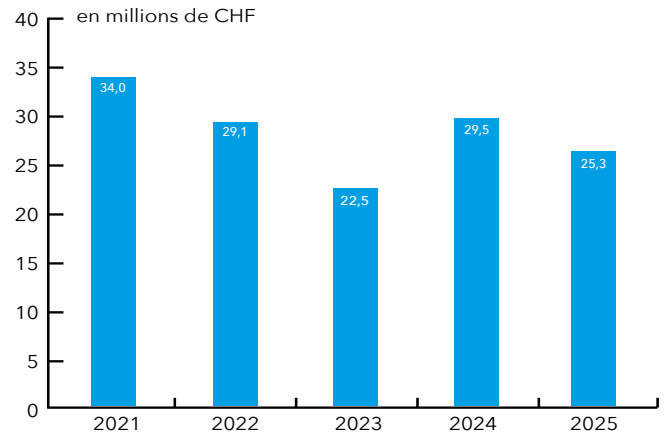
Par rapport à l'exercice précédent, la société coopérative a enregistré, en 2025, un recul des encaissements de primes brutes, qui sont passés de CHF 29,5 à CHF 25,3 millions. Les primes périodiques ont baissé de CHF 1,5 million pour s'établir à CHF 13,2 millions (-10,2 %), et les versements uniques dans le plan de versement ont diminué de CHF 2,6 millions pour atteindre CHF 12,1 millions (-17,8 %).

Les placements de capitaux dans le plan de versement sont soumis à des fluctuations plus importantes en cas de variation des taux d'intérêt. La société coopérative compense la baisse des placements et à la hausse des retraits en augmentant les attributions d'excédents.

Les tarifs ouverts à la vente atteignent actuellement un taux d'intérêt global allant jusqu'à 3,0 %.

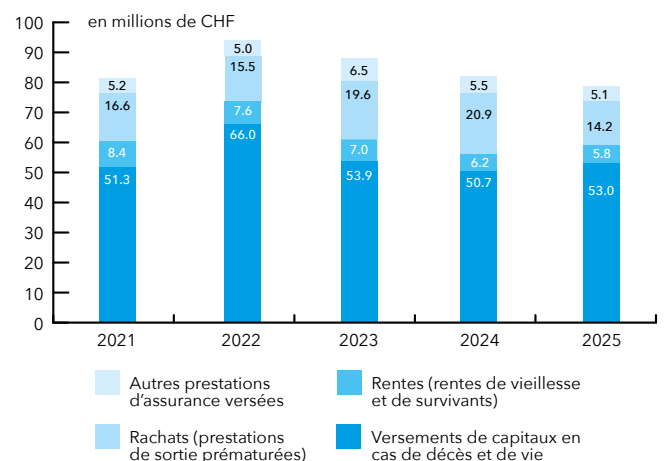
Globalement, la rémunération moyenne garantie du portefeuille d'assurances avoisine les 2,4 %. L'observation de la répartition des entrées de primes par taux technique permet de constater une amélioration encore minime du mix de primes au cours de l'exercice sous revue.

La part issue de contrats d'assurance avec une rémunération excédant 2 % est passée de plus de 33 % (2021) à 27 % (2025). Dans le segment des intérêts bas jusqu'à 1,75 %, la part de 57 % est passée à plus 65 %.



Évolution des prestations d'assurance

Pendant l'exercice sous revue, les prestations d'assurance annuelles de nos coopérateurs se sont chiffrées entre CHF 78 et CHF 94 millions. Une grande partie des assurances sont maintenues jusqu'à l'échéance du contrat. Certaines fluctuations peuvent être observées au niveau des prestations de sortie anticipées. Le motif principal des rachats réside dans le retrait échelonné en vue de la réduction de la progression fiscale. Des rentes de vieillesse et de survivants (ancien régime) d'un montant total de CHF 5,8 millions ont été versées au cours de l'exercice sous revue.

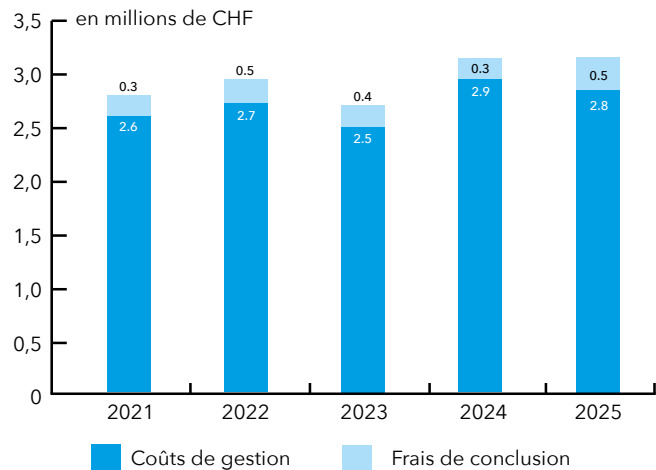


Évolution des charges d'acquisition et de gestion

Les frais administratifs ont pu être maintenus à un niveau constant, malgré le développement de la génération tarifaire 2022 et les dépenses liées au développement stratégique et opérationnel.

Dans le cadre de l'introduction de la génération tarifaire 2020, en plus de conditions tarifaires plus favorables, les commissions pour les assurances de risque et d'épargne ont également été augmentées. L'augmentation de la production unitaire en 2022 et 2025 s'accompagne d'une hausse des frais d'acquisition (indemnités versées aux courtiers). Les commissions versées sont activées et amorties sur la durée du contrat.

La souscription des placements de capitaux dans le plan de versement découle principalement de la gestion du processus et ne fait pas l'objet de commissions. Les membres de la société coopérative bénéficient de conditions avantageuses.



Évolution du fonds d'excédents

Au cours de l'exercice sous revue, les coopérateurs ont bénéficié d'attributions individuelles, d'un montant total de CHF 5,1 million, sur les contrats d'assurance dotés d'intérêts garantis jusqu'à 2,5 %.

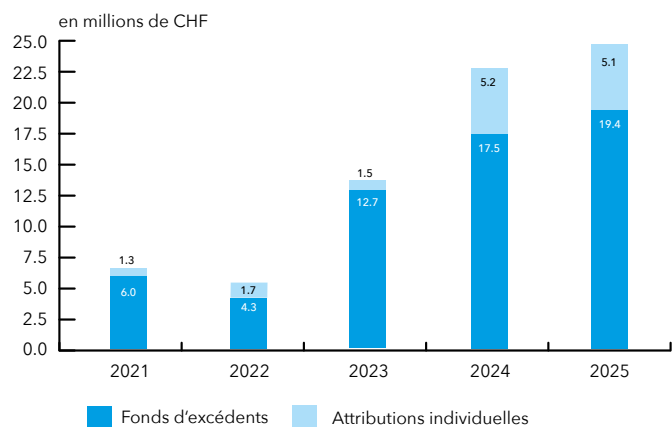
Sur la base du résultat des placements de capitaux réalisé au cours de l'exercice sous revue, le conseil d'administration a attribué CHF 7 millions au fonds d'excédents.

Après distribution individuelle des excédents au cours de l'exercice sous revue, le fonds d'excédents indique donc un solde de CHF 19,4 millions au jour du bilan.

Une nouvelle attribution individuelle avec effet en 2026, pour un montant de CHF 4,9 millions, a en outre été approuvée par le conseil d'administration.

En fonction des groupes tarifaires, de la durée d'adhésion au portefeuille et de la durée restante des polices, en 2026, les allocations supplémentaires porteront la rémunération globale entre 2,0 % et 4,0 %.

Les assurés ayant participé, en 2012, à notre action d'abaissement volontaire du taux d'intérêt technique, bénéficieront d'allocations spéciales allant jusqu'à 2,0 %.



Rapport sur la situation financière

Principes d'établissement du rapport sur la situation financière

Le rapport a été dressé, conformément aux dispositions relatives à la publication Assureurs (public disclosure) énoncées dans la circulaire 2016/2 de la FINMA.

Il repose sur l'exercice écoulé (période sous revue). Le rapport de gestion, bouclé individuel statutaire audité inclus, en fait partie intégrante (cf. pages 14 à 30).

Sous réserve d'approbation des comptes annuels 2025 par décision de l'assemblée des délégués, prévue le 20 juin 2026.

Conformément au courrier de la FINMA du jeudi, 30 juillet 2025, pour le SST 2026, il convient d'utiliser le modèle standard, composé du

- modèle standard pour l'agrégation et au montant minimum ;
- modèle standard pour le risque du marché ;
- modèle standard pour le risque de crédit ;
- modèle standard pour l'assurance-vie. En outre, le scénario de concentration des propriétés doit être agrégé, à condition que les critères énumérés dans le document « Descriptions techniques des scénarios » soient respectés.

Résumé / remarques préliminaires

Si l'on établit une comparaison avec la période précédente, on constate qu'aucun changement majeur n'est à relever dans l'activité commerciale de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative.

Compte tenu des revenus résultant des placements et du fait des exigences de sécurité élevées en lien avec les rendements des obligations à 10 ans de la Confédération, nous, estimons que le résultat de l'entreprise demeure appréciable. Grâce à des revenus immobiliers réjouissants, la société coopérative a pu maintenir la stabilité de sa base de capital à un niveau élevé en 2025. La croissance inexistante du marché et l'absence de nouvelles activités présentant des perspectives de rendement satisfaisantes constituent des défis, auxquels la branche des assurances-vie se trouve confronté, eu égard aux activités de prévoyance classiques. L'épargne exige de la responsabilité personnelle, des fonds libres et de la discipline.

Les valeurs indiquées dans le présent rapport pour le SST 2026 se basent sur ces instructions.

Les modèles quantitatifs « Unternehmenserfolg Solo L », « Marktnahe Bilanz Solo » et « Solvabilität Solo » sont disponibles sur le site web de la coopérative.

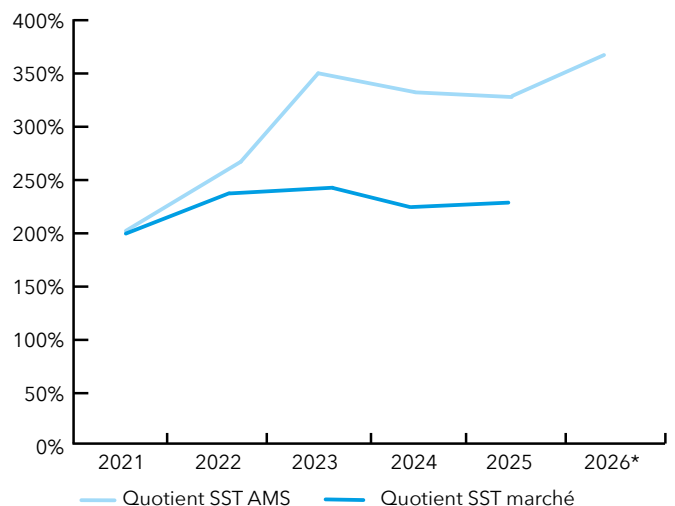
Contenu du rapport

Après un résumé introductif, le rapport sur la situation financière s'articule comme suit :

- A** Activité de l'entreprise
- B** Résultats de l'entreprise
- C** Gouvernance d'entreprise et gestion des risques
- D** Profil de risque
- E** Evaluation
- F** Gestion du capital
- G** Solvabilité
- H** État d'avancement du rapport et approbation

SST Quotient

Évolution de 2021 à 2026



Les structures, de même que les méthodes de gouvernance de l'entreprise et de gestion des risques demeurent inchangées par rapport à l'année précédente. Les fonctions de contrôle gestion des risques et compliance sont toujours assurées par un prestataire externe indépendant, tout comme la fonction de garantie de l'actuaire en chef.

Selon l'enquête de la FINMA sur le système de contrôle interne 2024, l'AMS se positionne au-dessus de la moyenne dans la comparaison des pairs en ce qui concerne le degré de maturité du SCI dans la notation globale. L'examen a porté sur l'évaluation des risques, l'environnement et l'organisation du contrôle, les activités de contrôle, l'information et la communication, la surveillance ainsi que sur les principales externalisations.

Si l'on excepte les risques du marché, les changements au niveau du profil de risque sont négligeables. Dans ce contexte, l'allocation stratégique des fonds (répartition de la fortune par catégories de placement) est restée largement stable et il a été renoncé à la couverture des risques liés aux actions et aux monnaies étrangères. Comme les années précédentes, la concentration immobilière dans le canton de Zurich augmente sensiblement les exigences en matière de capital imposées à la société coopérative.

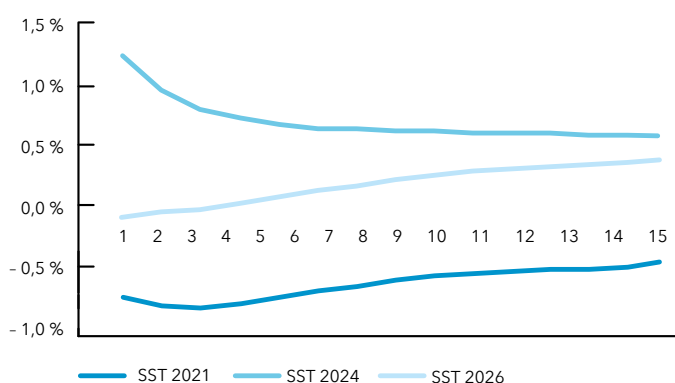
La méthodologie d'évaluation des différents composants n'a pas fondamentalement subi de modifications dans le bilan proche du marché. Les calculs effectués à la date de référence ont abouti à un capital porteur de risque de CHF 263,4 millions. Les recettes de vente supérieures à la valeur d'expertise des biens immobiliers ont été la principale cause de cette hausse.

Le besoin de capital cible selon le SST 2026 et le positionnement actuel en termes de risques s'élève à CHF 70,7 millions. En matière de gestion du capital, l'administration et la direction prévoient d'investir une partie des excédents dans une nouvelle structure d'entreprise. Les délégués ont approuvé le projet le 7 février 2026.

Avec notre solvabilité et un quotient SST supérieur à 373 %, nous nous considérons à même d'affronter d'éventuels scénarios adverses. Sous réserve de l'autorisation de la FINMA, cela vaut également pour la société AMS Prévoyance SA, fondée en février 2026, laquelle affiche un ratio SST de 273 %.

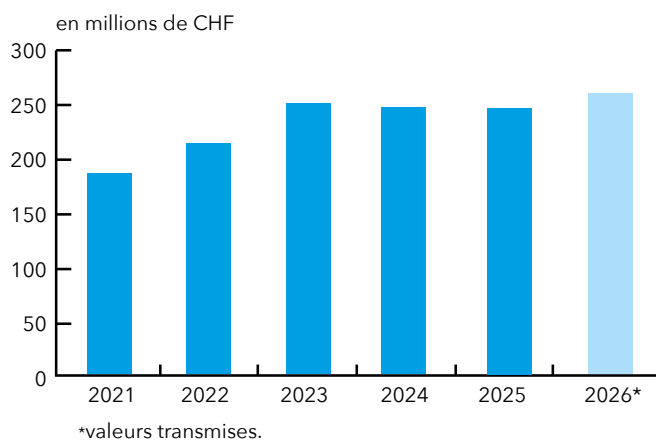
Courbe des taux de référence pour l'évaluation des engagements

Comparaison des fourchettes avec des durées allant jusqu'à 15 ans



Capital porteur de risque

Évolution du 01.01.2021 au 01.01.2026



A Activité de l'entreprise

Les données relatives à la stratégie, aux objectifs et aux segments essentiels du marché figurent dans le rapport de situation (cf. page 32). Il en est de même des principaux résultats exceptionnels.

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative est une compagnie d'assurances indépendante. Ses membres sont les propriétaires de la société coopérative.

La société coopérative ne dispose d'aucune succursale. Conformément à l'art. 28 LSA, les données relatives à l'organe de révision sont déclarées dans les comptes annuels.

B Résultats de l'entreprise

Les données relatives au résultat actuariel sont fournies dans les comptes annuels. Y figurent également les données relatives au résultat financier (produits et charges résultant des placements de capitaux par catégories de placements).

Chacune des composantes du résultat (primes, coûts, prestations) est commentée dans le rapport de situation (cf. pages 34 ss). Des détails quant à la répartition de la fortune par catégories de placements et par performance du portefeuille y sont par ailleurs également disponibles.

Le résultat des placements, documenté en page 15 du compte de résultat et dans les annexes à la page 28 du rapport de gestion, se monte à CHF 36,0 millions (contre CHF 25,8 millions l'exercice précédent).

Malgré de nouvelles transactions de vente, nous sommes parvenus à maintenir le produit des placements immobiliers à un niveau stable (CHF 15,3 millions) par rapport à l'exercice précédent (CHF 15,4 millions). Nous ne déplorons aucune vacance structurelle et attachons une grande importance à l'entretien de notre parc immobilier. Pour l'exercice sous revue, les Charges des placements immobiliers s'élèvent à CHF 2,9 millions (contre CHF 3,0 millions l'exercice précédent). Nous possédons 63 groupes d'objets et près de 800 contrats de location.

Les produits des titres (coupons sur prêts et dividendes sur actions) ont régressé à CHF 6,7 millions (contre CHF 7,9 millions l'exercice précédent). Le motif principal est la diminution du portefeuille d'obligations en raison des besoins de financement des polices arrivant à échéance.

En raison des dépréciations boursières plus élevées des actions et parts de fonds, les produits résultant des imputations et amortissements sur les placements de capitaux (gains ou pertes non réalisés) inscrivent un résultat positif de CHF 1,5 million (contre 1,1 million l'exercice précédent).

Les bénéfices et les pertes résultant de la vente de placements de capitaux, soit CHF 20,7 millions (exercice précédent CHF 11,4 millions) et CHF -0,1 million (exercice précédent CHF -0,9 million) sont influencés en première ligne par le recettes des ventes de biens immobiliers. Il a été renoncé à l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de marché et de change au cours de l'exercice sous revue.

La charge liée à la gestion du capital est restée à un niveau similaire par rapport à l'année précédente, à CHF 2,6 millions. Sont incluses dans cette position la propre imputation proportionnelle des frais d'exploitation, ainsi que les prestations dont nous bénéficions de la part des banques, contrôleurs d'investissement et fiduciaires immobiliers.

Tenant compte du total des actifs évalués à la valeur conforme au marché, le taux de frais pour la gestion des placements de capitaux atteint 32 points de base.

Dans l'ensemble, pendant l'exercice sous revue, le rendement enregistré des placements avant modification des réserves de fluctuations atteignait 5,55 % (exercice précédent 4,33 %).

Remarque : le rendement des placements se calcule sur la base des revenus d'intérêts, de locations et de dividendes et tient compte de la fluctuation des cours des portefeuilles d'actions et de monnaies, mais pas de la fluctuation des cours des obligations, car la méthode linéaire d'amortissement des coûts (imputation/amortissement de la différence de change sur la durée) doit être utilisée sur le plan statutaire.

Au cours de l'exercice 2025, nous avons constitué statutairement, à la charge du résultat, des provisions de fluctuation des cours sur les actions et titres similaires à hauteur de CHF 2,7 millions.

C Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

La composition de le conseil d'administration et de la direction est indiquée dans le rapport de gestion, organigramme et rapport d'activité inclus (cf. pages 6–9).

La gestion des risques est décrite dans le rapport de situation (cf. pages 32, 33). Les fonctions de contrôle gestion des risques, révision interne et compliance sont assurées au sens de la circulaire 2017/2 de la FINMA.

Système de contrôle interne (SCI)

Sur la base d'une évaluation régulière des risques par le conseil d'administration, dans le respect des objectifs de contrôle fixés par les unités d'organisation opérationnelles, le SCI est configuré tout au long de chacun des processus opérationnels. C'est généralement le principe du double contrôle qui prévaut.

Les processus opérationnels essentiels suivants font l'objet de procédures de contrôle périodiques et documentées :

- Direction financière générale et établissement du rapport
- Placements immeubles
- Placements titres (y compris négoce de dérivés)
- Gestion des polices et prestations d'assurance
- Développement de produits et vente
- Vente et marketing
- Personnel
- Technologie de l'information et de la communication

Le SCI fait l'objet de contrôles et d'évaluations prudentiels périodiques.

Rapport sur la situation financière

D Profil de risque (en millions de CHF)

	01.01.2025 soumis	01.01.2026 soumis
Risque actuariel	4.6	3.7
Risque de marché	52.0	47.8
Risque de crédit	15.8	14.7

Commentaire relatif au profil de risque

Risque actuariel

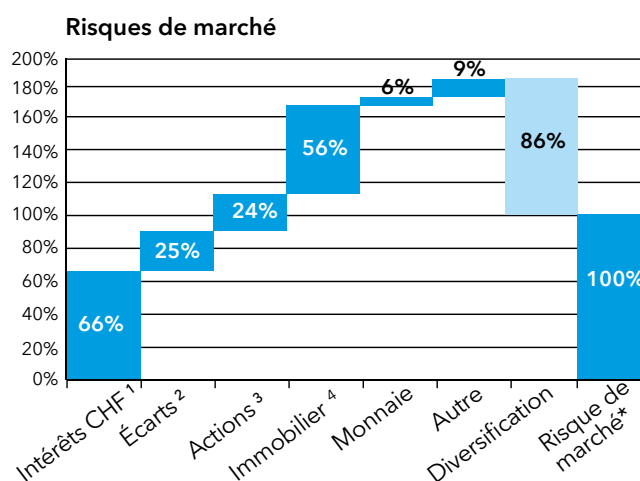
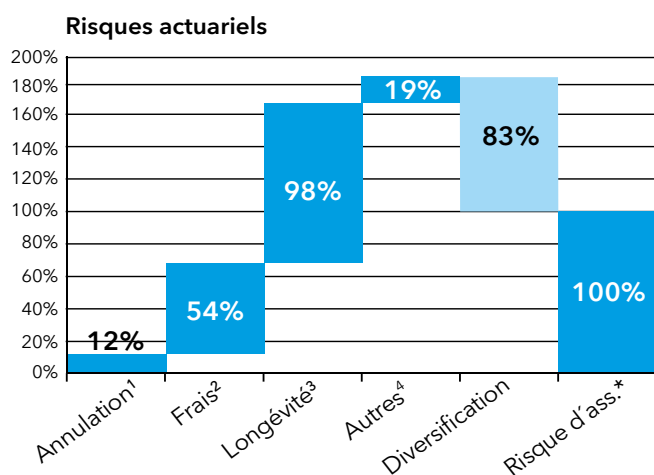
Pour ce qui est des risques actuariels, outre les coûts tarifaires inclus, la mortalité et l'incapacité de gain, le risque de longévité demeure toujours le facteur de risque déterminant.

En vue de la limitation des risques d'assurance, un programme de réassurance existe, lequel englobe les risques biométriques de décès et d'incapacité de gain.

Les graphiques ci-après présentent la répartition des risques d'assurance et de marché dans leurs composantes essentielles.

Risque de marché

A l'instar de l'année précédente, les risques de marché sur les placements de capitaux constituent la proportion dominante du profil de risque général. Dans ce cadre, une série de facteurs de risque tels que risques de taux, écarts, risques liés aux actions et risques immobiliers, sont pris en compte. Par rapport à l'année précédente, l'exposition au risque de taux d'intérêt a diminué. En revanche, la part relative des risques liés aux actions et à l'immobilier a légèrement augmenté. Des instruments financiers dérivés peuvent être mis en place pour limiter les risques de marché (voir également annexe aux comptes annuels).



1 Risque d'annulation (risque que les rachats de contrats divergent par rapport aux hypothèses tarifaires prises en compte).

2 Risque financier (risque que les coûts effectifs n'excèdent les hypothèses tarifaires).

3 Risque de longévité (risque de voir la longévité observée diverger des hypothèses tarifaires/tables de mortalité).

4 Les autres risques biométriques englobent la mortalité et l'invalidité.

1 Risque de taux (modification de la courbe du taux d'intérêt sans risque. Modélisé en CHF et regroupé en 3 durées : 1–5 ; 6–19 ; 20–50 ans).

2 Risque d'écart (modification des différences de taux sur les emprunts BBB, A, AA et AAA).

3 Risque lié aux actions (modification de la volatilité/chute des prix du marché)

4 Risque immobilier (modification de la volatilité/chute des prix du marché)

* Les risques d'assurance et de marché (y compris ceux de chacune de leurs composantes) sont calculés au moyen de l'Expected Shortfall de mesure de risque (Tail Value at Risk) :

L'Expected Shortfall quantifie, à un certain niveau (alpha) défini de sécurité, la moyenne des plus mauvais résultats ou des pertes les plus importantes.

La mesure de risque est estimée plus réfléchie et plus stable que la Value at Risk, car elle prend en compte les pertes extrêmes.

Risque de crédit

L'AMS utilise le modèle stochastique de risque de crédit. Avec la modélisation plus différenciée, le risque de crédit diminue de CHF 1,0 million. Selon Bâle III AS-BRI (approche simplifiée), le total des positions pondérées en fonction des risques s'élève à CHF 195,7 millions (contre CHF 207,1 millions l'année précédente).

Risques opérationnels, concentrations et surveillance constante

Compte tenu de la taille raisonnable de la société coopérative et de sa faible complexité, aucun supplément n'intervient sur le capital cible pour les risques opérationnels. D'autres risques essentiels, entre autres imputables aux conditions-cadres et au modèle commercial, sont enregistrés dans une matrice des risques et font partie intégrante de la gestion des risques (cf. pages 32, 33).

Les modifications des courbes de structure des taux d'intérêts, ainsi que le développement sur les marchés des actions font l'objet d'une surveillance et d'une évaluation constantes. C'est également le cas, à intervalles périodiques, pour les risques d'assurance et de crédit. Au cours de la période sous revue, aucune modification matérielle perceptible n'est à relever dans le profil de risque de la société coopérative. D'après les perspectives de surveillance, il existe d'importantes concentrations au niveau des biens immobiliers locatifs gérés en main propre dans le canton de Zurich.

Rapport sur la situation financière

E Évaluation / Bilan conforme au marché (en millions de CHF)		01.01. 2025 officiel	01.01.2026 soumis
Valeur conforme au marché des placements de capitaux	Biens immobiliers	384,0	372,5
	Titres à revenus fixes	405,3	373,8
	Actions	3,4	3,4
	Autres placements de capitaux	43,1	47,5
	Total des placements	835,8	797,1
	Créances sur instruments financiers dérivés	0,1	0,1
Valeur conforme au marché des autres actifs	Disponibilités	22,8	99,2
	Part des réserves actuarielles nées de la réassurance	0,2	0,1
	Créances nées d'opérations d'assurance	0,0	0,0
	Autres créances	4,4	11,5
	Autres actifs	2,8	3,7
	Total des autres actifs	30,3	114,6
Total valeur conforme au marché des actifs (a)		866,3	911,8
Valeur conforme au marché des engagements d'assurance	Meilleure estimation possible des réserves techniques	602,9	562,5
	Montant minimum	1,6	1,5
Valeur conforme au marché des autres engagements	Engagements portant intérêt	—	75,0
	Engagements issus d'instruments financiers dérivés	—	—
	Engagements issus de transactions d'assurance	0,2	0,2
	Autres passifs	14,1	9,2
Total valeur conforme au marché de la valeur des engagements (b)		618,8	648,4
Différence (a) – (b)		247,5	263,4
Autres effets sur le capital cible		8,4	9,3

Orientation de l'évaluation

L'évaluation conforme au marché des actifs et passifs est effectuée, à des fins de solvabilité, sur la base des principales

différences quantitatives suivantes en vue de l'évaluation destinée aux comptes annuels présentés dans le rapport de gestion (cf. page 14) :

Différences quantitatives pour l'évaluation dans le bouclage individuel		01.01.2025 officiel	01.01.2026 soumis
Par catégories de placements	Biens immobiliers	171,0	164,3
	Titres à revenus fixes	14,8	9,8
	Actions et parts de fonds	—	—
Concernant les engagements	Provisions techniques	– 40,2	– 58,9
	Provisions non techniques	– 22,1	– 24,8
	Autres passifs	10,6	6,4

Explications concernant l'évaluation

Différences d'évaluation pour les placements de capitaux

À la différence des comptes annuels statutaires de l'AMS, l'évaluation des biens immobiliers se base sur la méthode de Discounted Cash Flow (DCF). La valeur DCF correspond à la somme des flux de trésorerie nets futurs (Net Cash Flows), actualisés à la date d'établissement du bilan, résultant de l'exploitation future des placements immobiliers individuels.

Les valeurs de marché (valeur du jour à la date d'établissement) ont été préférées à la méthode du coût amorti (Amortized Cost) pour l'évaluation des titres à revenu fixe. En outre, les intérêts courus sont également pris en compte.

Les actions et placements de capitaux (c'est-à-dire parts de fonds) sont évalués - de façon analogue aux comptes annuels statutaires - à des valeurs actuelles (cours ou valeur de marché à la date d'établissement du bilan).

La différence est constituée des réserves pour fluctuations de cours (au passif du bilan sous la position « Provisions non techniques »).

Différences d'évaluation pour les engagements

Compte tenu des options implicites (droits d'option des assurés) existant dans le cadre des contrats d'assurance et des engagements à long terme (garanties viagères), l'AMS dispose d'un modèle d'évaluation stochastique complexe pour la détermination de la meilleure estimation des engagements actuariels (Best Estimate of Liabilities - BEL). Dans ce cadre, les contrats d'assurance individuels sont groupés en 40 groupes de risques présentant des critères tarifaires similaires. Les primes, les flux de trésorerie des prestations et des coûts sont finalement évalués en interaction avec les actifs (pour déterminer les revenus financiers).

Outre divers scénarios économiques, un paramètre déterminant pour l'actualisation des engagements d'assurance attendus est la courbe des taux. Les projections sont effectuées sans arbitrage sur une période de 50 ans.

La valeur conforme au marché des autres engagements inclut, entre autres passifs, les coûts de gestion du capital escomptés.

L'évaluation des provisions techniques obéit, dans les comptes statutaires, au principe d'équivalence en fonction du rendement technique escompté.

Montant minimal

Le montant minimal est le besoin en capitaux propres défini, lequel doit au minimum être disponible pour le règlement conforme des engagements actuariels. À la suite de la révision de l'ordonnance sur la surveillance, il a été calculé au moyen d'un modèle standard et sera présenté dans le bilan SST en tant que partie des engagements à partir du SST 2025.

Autres effets sur le capital cible

Parmi les autres effets, des scénarios négatifs sont envisagés. Pour le SST 2026, les scénarios ont été évalués selon le guide. L'AMS est soumise à une obligation d'agrégation spécifique, eu égard à une concentration immobilière dans le canton de Zurich.

L'imputation réglementaire de ce supplément de capital augmente le capital cible de plus de CHF 21,3 millions et réduit significativement le quotient SST de 533 % à 373 %.

En contrepartie et, conformément aux dispositions du guide, nous déclarons dans le SST 2026, un résultat financier attendu de CHF 11,7 millions (via sans risque).

L'utilisation du modèle stochastique de risque de crédit conduisent à une réduction du capital cible de CHF 0,9 million et à une amélioration du ratio SST de 6 %.

F Gestion du capital

Objectifs, stratégie et horizon temporel de la planification du capital

La solvabilité tend vers une garantie durable de la continuité et de l'indépendance. Le capital de risque destiné à l'exploitation de la société est thésaurisé par le biais de gains retenus ou d'un autofinancement.

Le balisage de la planification du capital se fait dans le cadre d'une planification pluriannuelle, avec des projections jusqu'à cinquante ans, par vagues de trois années.

Structure, degré et qualité du capital propre figurant au rapport de gestion (cf. page 14)

Le capital propre figurant au rapport de gestion, correspond aux provisions de bénéfices non distribuées légales et volontaires (y compris le capital minimum au sens de l'art. 8 LSA).

Modifications au cours de la période sous revue

Dans les comptes annuels statutaires, le capital propre a été attribué au cours de l'exercice sous revue, au résultat annuel (cf. affectation des bénéfices ebenda).

Explications relatives aux différences dans le capital propre

La différence entre le RTK (CHF 263,5 millions) et le capital propre dans les comptes annuels statutaires (CHF 17,3 millions) s'élève à CHF 246,2 millions.

Dans ce cadre, les appréciations des actifs atteignent un volume de CHF 168,9 millions par rapport à l'appréciation des engagements d'un volume de CHF 77,2 millions. En outre, le bilan du SST ne tient pas compte des frais de souscription activés (CHF 2,5 millions) et reclassé les intérêts différés (CHF 2,7 millions).

Rapport sur la situation financière

G Solvabilité (en millions de CHF)

		01.01.2025 officiel	01.01.2026 soumis
Dérivation du capital porteur de risque	Valeur conforme au marché des actifs moins valeur conforme au marché de la valeur des engagements	247,5	263,4
	Déductions	—	—
	Tier 1 – instruments de capital absorbant les risques pris en compte dans le capital de base	—	—
	Capital de base	247,5	263,4
	Fonds propres complémentaires	—	—
	Capital porteur de risque (CPR)	247,5	263,4
Dérivation du capital cible ¹	Risque actuariel	4,6	3,7
	Risque de marché	52,0	47,8
	Effets de diversification	-5,7	-4,9
	Risque de crédit	15,8	14,7
	Autres effets sur le capital cible	8,4	9,3
	Capital cible (CC)	75,1	70,7
	Quotient SST sans le scénario Agrégation (en %) ²	452 %	533 %
	Quotient SST (en %)²	329 %	373 %

¹ Nous plaçons la répartition du risque de marché et du risque d'assurance dans ses composantes essentielles au chapitre D Profil de risque.

² Quotient SST : Formule dès SST 2024 [RTK / ZK]. Formule SST 2018 à SST 2023 [(RBC-MV) / (SCR)].

Explications relatives au choix du modèle de solvabilité et à la solvabilité

Modèle de solvabilité

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative utilise essentiellement les modèles standard du test suisse de solvabilité (SST).

Compte tenu de la complexité (options implicites intégrées aux contrats) et des engagements à long terme (garanties partielles viagères), l'AMS met en place en complément un modèle d'évaluation stochastique pour la détermination du capital porteur de risque. L'évaluation laisse apparaître un TVOG non matériel, dont nous avons tenu compte dans les valeurs présentées ici et soumises à l'autorité.

La détermination du capital cible dans le modèle de risque se base elle aussi sur les critères du modèle standard. Il en est de même des volatilités et des corrélations de chacun des facteurs de risque. Les effets de diversification résultent de l'interaction entre chaque catégorie de risque.

Commentaire relatif à la solvabilité

Avec un quotient SST de 373 %, les indicateurs de l'AMS sont au vert. Dans ce cadre, les calculs font ressortir un capital cible de CHF 70,7 millions et un capital porteur de risque de CHF 263,4 millions.

Avec des perspectives de rendement à 10 ans des obligations de la Confédération allant de +0,25 % à +1,25 % pour la période de 2025 à 2027, nous dépassons le seuil visé de 300 %. Notre positionnement en termes de risques tient toujours compte de la valeur la plus basse enregistrée jusqu'à présent (-1,70 % du taux au comptant (spot) sur une durée de 10 ans, enregistré le 16 août 2019).

Dans le cas d'un quotient SST supérieur à 190 %, le seuil d'un événement soumis à l'obligation d'annonce se situe au niveau d'un recul du CPR de 33 % (soit d'environ CHF 87 millions). En outre, une chute du quotient SST atteignant le seuil d'intervention de 100 % doit également être notifiée à l'autorité de surveillance.

Avec un ratio situé dans une fourchette de 373 % à 533 %, nous pensons être en mesure de faire face à d'éventuels scénarios adverses. Par ailleurs, un nouveau potentiel d'ajustement de la position de risque s'ouvre dans le système d'évaluation du SST, en tirant profit des opportunités du marché. Les limites et les restrictions en vigueur dans le contexte de l'ordonnance sur la surveillance (OS) et des dispositions d'exécution ont un effet restrictif.

H État d'avancement du rapport et approbation

État d'avancement du rapport

Les informations actualisées présentées dans le présent Rapport sur la situation financière correspondent aux valeurs soumises à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers dans le délai légal du 30 avril 2026. Elles sont soumises à l'audit exigé par la réglementation.

Approbation par l'organe responsable

Le conseil d'administration de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative a approuvé le rapport sur la situation financière lors de sa séance du 26 mars 2026 et en a autorisé la publication, sous réserve de l'approbation de l'actuaire responsable.

Partenaire

les *Assureurs-médecins* 
complet sans souci assuré

**100^e rapport de gestion de
l'Assurance des Médecins Suisses
société coopérative**

Éditeur :

Assurance des Médecins Suisses
société coopérative
Case postale
Länggassstrasse 8
3001 Berne
Téléphone +41 31 301 25 55
info@va-cooperative.ch
www.va-cooperative.ch

Concept et réalisation :

Werbewerk
www.werbewerk.be

Impression :

Druckerei Läderach AG
www.laedera.ch

Photos :

Barbara Müller
www.muellerfoto.com

